

Liste des délibérations examinées par
le Conseil municipal lors de la séance du vendredi 25 septembre 2026

N° 26-38	CONSEIL MUNICIPAL - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR	Approuvée
N° 26-39	CONSEIL MUNICIPAL — COMMISSIONS PERMANENTES - CREATION ET COMPOSITION	Approuvée
N° 26-40	COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) — DESIGNATION D'UN REPRESENTANT	Approuvée
N° 26-41	ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE — CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION CH'TI CLOWN — APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE	Approuvée
N° 26-42	DISPOSITIF BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE — MODALITES ET CRITERES D'ELIGIBILITE — ABROGATION DE LA DELIBERATION N° 24/08 DU 22 FEVRIER 2024	Approuvée
N° 26-43	FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°1	Approuvée
N° 26-44	PRISE EN CHARGE DES DEPENSES DE CHAUFFAGE PENDANT LA FERMETURE DE L'EGLISE SAINT VAAST	Approuvée
N° 26-45	RESSOURCES HUMAINES : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS —CREATIONS DE POSTES — ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE	Approuvée
N° 26-01	VŒUX — RENFORCEMENT DE LA SECURITE ROUTIERE ET DE LA PROTECTION DES USAGERS	Approuvée

Leers, le **19 SEPT 2026**

Monsieur le Maire

à

Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil municipal

— Affaires Générales - Secrétariat
Dossier suivi par Mme Caulier s/c de Mme Rabeux
Nos réf : n° CS/NR

Conseil municipal — Séance du vendredi 25 septembre 2026
Convocation

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir assister à la séance publique du Conseil municipal qui aura lieu le **vendredi 25 septembre 2026 à 17 h**, salle d'honneur de l'Hôtel de Ville.

Vous trouverez, à l'appui de la présente convocation, les projets de délibération qui seront soumis à votre approbation lors de cette séance.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de ma considération distinguée.



Le Maire,
Conseiller métropolitain,

Jérémy ROTSART



DEPARTEMENT
NORD

ARRONDISSEMENT
LILLE

CANTON
ROUBAIX 2

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq septembre, le Conseil municipal de Leers, convoqué le 19 septembre 2026, s'est réuni à 17 h en session ordinaire, sous la présidence de M. Jérémy Rotsaert, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Philippe Leconte a été désigné secrétaire de séance.

Conseillers en exercice	29
Conseillers présents	27
Conseillers ayant donné pouvoir	2
Conseillers votants	29

Présents : M. Jérémy Rotsaert — Mme Marie Salomez — M. Patrice Lamoitte — Mme Mélanie Roberts - M. Pierre Pillet - Mme Christelle François — M. Philippe Leconte — Mme Magali Pluquet — M. Kamel Boulahouache — M. Bernard Legrand — M. Jean-Paul Lepers — Mme Muriel Lhomme — Mme Dominique Villers — Mme Marie-Alice Lagache-Delemeule — M. Eric Seys — Mme Ségolène Dillies-Harlè - M. Grégory Fontaine — M. Cédric Gaillet - Mme Elise Chevalier-Playe — Mme Peggy Rosiers — M. Arthur Quievreux — M. Valentin Hallo — Mme Christelle Vandermeirssche — M. Mathieu Johnston — M. Antoine Hallot — Mme Joëlle Lepla — M. David Malbranque

Absents ayant donné pouvoir : Mme Camille Vanstraesselle (pouvoir à M. Pillet) - M. Daniel Bourgois (pouvoir à M. Johnston)

DELIBERATION N° 26/38
CONSEIL MUNICIPAL — ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

En vertu de l'article L. 2121-8 du Code général des collectivités territoriales, il revient aux conseils municipaux des communes de plus de 3500 habitants, d'établir leur règlement intérieur dans les six mois qui suivent leur installation.

Suite au renouvellement de l'assemblée municipale lors des élections du 15 mars 2026, il est proposé d'adopter le règlement intérieur du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article unique. - d'approuver le règlement intérieur du Conseil municipal annexé à la présente délibération.

Adopté à 23 voix pour, 2 absentions et 4 contre.

Le Maire,
Président de séance,

Jérémy ROTSART

Le Secrétaire de séance,

Philippe LECONTE



VILLE DE
Leers

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

adopté par délibération
n° 26/ [REDACTED] du 25 septembre 2026

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 059-215903394-20260925-26_38-DE

	page
CHAPITRE I – Préparation et organisation des séances du Conseil municipal	4
Article 1 – Périodicité des séances	4
Article 2 – Convocation	4
Article 3 – Ordre du jour	4
Article 4 – Présidence	5
Article 5 – Quorum	5
Article 6 – Secrétariat de séance	6
Article 7 – Pouvoirs	6
Article 8 – Police de l'Assemblée	6
Article 9 – Suspension de séance	7
Article 10 – Huis clos	7
Article 11 – Retranscription des débats	7
Article 12 – Commissions municipales permanentes	7
12.1 - Constitution et objet	7
12.2 - Présidence	7
12.3 - Convocation et ordre du jour	8
12.4 - Fonctionnement	8
12.5 - Compte-rendu	9
12.6 - Assiduité des commissaires aux réunions de commissions municipales permanentes	9
Article 13 - Groupes de travail	9
Article 14 – Réunion des composantes politiques	9
CHAPITRE II – Déroulement des séances du Conseil municipal	10
Article 15 - Déroulement des débats	10
Article 16 – Votes	10
16.1 – Vote à main levée	11
16.2 – Vote au scrutin public	11
16.3 – Vote au scrutin secret	11
16.4 – Nominations et présentations	11
16.5 – Bulletins blancs	11
16.6 – Consignation des votes	12
16.7 – Conseillers intéressés	12
16.8 – Vote groupé des projets de délibération	12
Article 17 - Amendements	12
Article 18 - Vœux, avis, motions et questions diverses	13
18.1 – Dépôt des vœux, avis, motions et questions diverses	13
18.2 – Examen des vœux, avis, motions et questions diverses	13
Article 19 – Liste des délibérations	13
Article 20 – Procès-verbal	14
Article 21 – Publications sur le site internet de la Ville	14
CHAPITRE III – Droits des conseillers	15
Article 22 – Composantes politiques	15
Article 23 – Expression politique	15
Article 24 – Moyens mis à disposition des élus minoritaires	15
Article 25 – Modification du règlement	16

Le présent règlement intérieur établi en application de l'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe les règles de fonctionnement et d'organisation interne de l'assemblée délibérante dans le respect des textes et dans un objectif de bonne organisation des débats.

CHAPITRE I - Préparation et organisation des séances du Conseil municipal

Article 1 — Périodicité des séances

Le Conseil municipal se réunit au moins un fois par trimestre. Le Maire peut réunir le Conseil municipal chaque fois qu'il le juge utile.

Il est tenu de le convoquer dans un délai maximal de trente jours quand la demande motivée lui en est faite par le représentant de l'Etat dans le département ou par le tiers au moins des membres du conseil municipal en exercice dans les communes de 1 000 habitants et plus.

En cas d'urgence, le représentant de l'Etat dans le département peut abréger ce délai.

Article 2 — Convocation

La convocation est faite par le Maire.

La convocation est accompagnée des questions portées à l'ordre du jour et des projets de délibération qui seront soumis au vote.

Elle est portée à la connaissance du public par voie d'affichage et mentionnée au registre des délibérations.

Elle est transmise de manière dématérialisée aux conseillers municipaux via une plate-forme sécurisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande expresse, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse, 5 jours francs avant de la date de la réunion. Un exemplaire écrit est déposé dans la boîte aux lettres située à l'Hôtel de ville, du représentant de chaque composante politique.

En cas d'urgence, le délai de convocation peut être abrégé par le Maire sans pouvoir être toutefois inférieur à 1 jour franc.

Dans ce cas, le Maire en rend compte à l'assemblée délibérante dès l'ouverture de la séance. Le Conseil municipal se prononce dès lors sur l'urgence à délibérer et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Article 3 — Ordre du jour

Le Maire fixe l'ordre du jour qui accompagne la convocation.

Le Maire, en séance, détient la maîtrise de l'ordre du jour. Il peut retirer une question ou décider le renvoi de la discussion pour tout ou partie à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Article 4 — Présidence

Le Conseil Municipal est présidé par le Maire et, à défaut, par celui qui le remplace. En cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le Maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un Adjoint, dans l'ordre des nominations, et à défaut par un conseiller municipal désigné par le Conseil, sinon pris dans l'ordre du tableau.

La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Dans les séances où le compte financier unique est débattu, le Conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire peut, même quand il n'est plus en fonctions, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

Le Président de séance :

- ouvre la séance,
- constate l'existence du quorum,
- appelle les affaires inscrites à l'ordre du jour,
- dirige les débats,
- accorde la parole,
- rappelle les orateurs à la question,
- met aux voix les projets de délibération
- clôture les discussions,
- proclame les résultats,
- prononce la clôture de la séance.

Article 5 — Quorum

Le Conseil ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente à la séance, soit 15 membres.

Le quorum s'apprécie à l'ouverture de la séance et au moment de la mise en discussion de chacun des points de l'ordre du jour.

Ne sont pris en compte dans le calcul du quorum, ni les pouvoirs donnés par les membres absents à leurs collègues, ni les conseillers intéressés à une affaire au sens de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, ni le Maire lorsque le compte financier unique est débattu.

Si, après une première convocation régulièrement faite, selon les dispositions des articles

L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, le quorum n'est pas atteint, le Conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Article 6 — Secrétariat de séance

A chaque début de séance, le Conseil municipal nomme un secrétaire de séance. Les candidatures au secrétariat de séance se font à tour de rôle, du conseiller le plus âgé au conseiller le plus jeune, et sont soumises au vote de l'assemblée.

Le secrétaire de séance vérifie également la validité des pouvoirs, assiste le Président dans la constatation des votes et le dépouillement des scrutins.

Article 7 — Pouvoirs

Un conseiller municipal empêché d'assister à une séance peut donner à un conseiller de son choix un pouvoir écrit de voter en son nom. Ce pouvoir doit être transmis au Maire et au service des Affaires générales de la Mairie, par tous moyens, préférentiellement par mail à l'adresse contact@ville-leers.fr. Il doit permettre d'identifier le mandant (adresse mail mairie nominative), le mandataire et indiquer qu'il est donné pouvoir de voter à la séance du Conseil Municipal du jour/mois/année.

Un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Un pouvoir peut être donné avant ou pendant la séance du Conseil. S'il est déposé en cours de séance, il convient de préciser l'heure à laquelle débute la procuration, celle-ci ne pouvant être rétroactive.

Le pouvoir est toujours révocable.

Sauf cas d'absence justifiée, il ne peut être valable pour plus de trois séances consécutives.

Article 8 — Police de l'Assemblée

Le Président de séance a seul la police de l'Assemblée.

A ce titre, il veille à la bonne tenue des débats, au respect du temps de parole et à l'absence de mise en cause personnelle. Le Président de séance peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre. En cas de crime ou de délit, il en dresse un procès-verbal et le Procureur de la République en est immédiatement saisi.

Une personne étrangère au Conseil ne peut, sous aucun prétexte, s'introduire dans l'enceinte où siègent les membres du Conseil municipal. Seules les personnes appelées à donner des renseignements ou à accomplir un service autorisé y ont accès.

Le Président réprime les infractions au présent règlement commises par les membres du Conseil : prise de parole sans autorisation, non-respect du temps de parole, intervention sans rapport avec le sujet traité ou étrangère aux compétences de l'assemblée communale telles que prévues par la loi, interruption, attaque personnelle ou propos injurieux, etc...

Les sanctions, prononcées par le Président de séance, suite à ces infractions, sont :

- le rappel à l'ordre,
- le rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal (dès le deuxième rappel),
- l'interdiction de parole pour le reste de la séance sur proposition du Président et vote de l'Assemblée à main levée sans débat (après plusieurs rappels à l'ordre),
- la suspension ou même la levée et le report de la séance en cas de perturbation constante de celle-ci.

Article 9 - Suspension de séance

Le Président de séance décide de l'opportunité de suspendre la séance. Il ne peut s'opposer à une demande de suspension de séance faite par le représentant d'une composante politique.

Le Président fixe la durée de l'interruption.

Article 10 — Huis clos

Les séances du Conseil municipal sont publiques.

A la demande de trois conseillers ou du Maire, le Conseil municipal, peut décider, à main levée sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés de se réunir à huis clos, s'agissant de questions mettant notamment en cause des personnes. Dans ce cas, le public et les représentants de la presse doivent se retirer.

Article 11 : Retranscription des débats

Les séances du Conseil Municipal sont enregistrées afin d'établir le procès-verbal de la réunion.

Une fois le procès-verbal approuvé, l'enregistrement devient communicable.

Article 12 — Commissions municipales permanentes

12.1 - Constitution et objet

Les commissions municipales permanentes sont créées par délibération du Conseil municipal et composées selon le principe de la représentation proportionnelle afin de permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Elles sont créées par délibération du Conseil municipal.

Les commissions municipales permanentes sont chargées d'étudier les projets de délibération préalablement à leur examen par le conseil municipal. Les commissions municipales permettent aux conseillers municipaux de recueillir toute précision qu'ils souhaitent sur les dossiers soumis au Conseil municipal, d'analyser, de réfléchir et de débattre de ces dossiers.

Toute affaire qui doit donner lieu au vote d'une délibération doit être préalablement soumise aux commissions compétentes créées par délibération du Conseil municipal, excepté urgence à délibérer.

Lorsqu'un dossier intéresse plusieurs commissions, celui-ci est soumis à chacune d'entre elle pour avis.

12.2 - Présidence

Le Maire est Président de droit de toutes les commissions. Lors de la première réunion, chaque commission élit un ou une Vice-Président(e), parmi les conseillers municipaux membres de la commission. Le ou la Vice-Président(e) est chargé(e) de convoquer et de présider la commission, en cas d'absence ou d'empêchement du Maire.

12.3 - Convocation et ordre du jour

Les commissions municipales sont convoquées par le Maire.

En cas d'absence ou d'empêchement du Maire, les commissions municipales peuvent être convoquées par le Vice-Président.

La convocation aux commissions est de droit à la demande du tiers des conseillers.

La convocation et l'ordre du jour, fixé par le Maire, sont envoyés à chaque membre de la commission 3 jours francs avant la date de la réunion prévue, accompagné dans la mesure du possible, des projets de délibérations ; sauf cas d'urgence, il ne pourra être abordé d'autres sujets soumis à délibération du Conseil municipal.

L'envoi de ces documents sera effectué soit par voie électronique via une plateforme sécurisée, sauf demande expresse d'une version papier par les membres des commissions. Chaque liste ou groupe sera destinataire d'un exemplaire papier déposé dans la boîte aux lettres du représentant des composantes politiques située en Mairie.

12.4 - Fonctionnement

Les commissions municipales instruisent, durant leurs séances, les affaires qui leur sont soumises dans l'ordre du jour. Chaque Adjoint ou Conseiller municipal délégué est rapporteur de l'examen des projets de délibération entrant dans sa délégation.

Les séances des commissions ne sont pas publiques. Mais, en fonction de l'ordre du jour, le Maire peut ouvrir la réunion à des personnalités extérieures, au titre de leur expertise ou de leurs compétences.

Les adjoints et conseillers délégués présentent les dossiers relevant de leur délégation. Ils peuvent solliciter la présence et l'assistance d'agents municipaux.

Seuls les membres désignés dans les commissions peuvent y participer ; ils ne peuvent s'y faire représenter.

Les commissions municipales permanentes émettent un avis sur les dossiers qui leur sont soumis.

A la demande d'un seul membre, l'avis peut être formulé selon le scrutin à main levée, à la majorité des membres présents, sans qu'un quorum ne soit exigé.

En application de l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales, le Maire peut décider que les réunions de commissions se tiennent en plusieurs lieux, par visioconférence, lorsque les circonstances le justifient, notamment pour faciliter la participation des membres, en cas de contraintes matérielles.

Lorsque la réunion de la commission se tient entièrement ou partiellement par visioconférence, il en est fait mention dans la convocation qui précise les modalités techniques de connexion (lien, identifiants, consignes d'accès).

La solution de visioconférence retenue doit garantir l'identification des participants, la qualité suffisante des échanges audio et vidéo, la confidentialité des débats, la sécurité des données.

Les participants s'engagent à disposer d'un équipement et d'une connexion permettant leur participation effective.

Les participants veillent à maintenir leur micro coupé hors prise de parole afin de garantir la qualité des échanges.

En cas de dysfonctionnement technique empêchant la participation effective d'un nombre significatif de membres ou compromettant la validité des débats, le président peut suspendre ou lever la séance. Celle-ci pourra être reportée.

12.5 - Compte-rendu

Un compte-rendu succinct, reprenant les avis de la commission sur les projets de délibération à l'ordre du jour est dressé et transmis à l'ensemble des conseillers municipaux.

Il mentionne si la réunion s'est tenue entièrement ou partiellement en visioconférence et précise les modalités de participation des membres.

12.6 - Assiduité des commissaires aux réunions de commissions municipales permanentes

Les conseillers sont tenus, de par leur fonction, à l'assiduité aux réunions de la commission, lieu d'étude, d'examen et de préparation des séances du Conseil, dont ils sont membres.

Un suivi des présences des composantes politiques aux commissions est établi après chaque séance du Conseil municipal et adressé au Vice-Président de commission concerné et au représentant des composantes politique, chacun pour ce qui le concerne.

Article 13 — Groupes de travail

Le Maire peut, à son initiative ou à la demande d'une majorité des membres de l'assemblée délibérante, constituer un ou des groupes de travail composés d'élus issus des courants politiques pour traiter et réfléchir aux questions concernant la Ville et ses citoyens.

Ces groupes de travail sont présidés par l'élu délégué en charge de la thématique étudiée. Peuvent être associés aux travaux des groupes de travail des membres extérieurs du Conseil municipal, au titre de leur expertise ou de leurs compétences.

Les groupes de travail émettent, à l'issue de leurs travaux, un avis porté à la connaissance de la commission permanente en charge du suivi de la thématique.

Article 14 — Réunion des composantes politiques

Sous la présidence du Maire ou de son représentant, en son absence, les représentants des composantes politiques se réunissent pour organiser les séances du Conseil municipal 24h avant la séance, sauf circonstance exceptionnelle. Ces réunions peuvent se tenir en visioconférence ou audioconférence.

Chaque représentant de groupe politique y annoncera ses prises de parole, étant entendu que toute demande d'intervention en séance ne peut être refusée.

CHAPITRE II - Déroulement des séances du Conseil municipal

Article 15 - Déroulement des débats

Pour chacun des projets débattus, il est procédé comme suit :

- le Président ou l'élu délégué présente le projet sous forme d'un résumé oral qui n'excède pas la durée de 5 minutes.
- puis le Président octroie la parole pour une durée qui n'excède pas 5 minutes au conseiller municipal qui souhaite intervenir.

Certains dossiers, notamment ceux relatifs au débat d'orientation budgétaire, au budget primitif et au compte financier unique sont exonérés de cette limitation de temps de parole, sous réserve de l'exercice du pouvoir de police du Maire.

Avec l'autorisation du Président, chaque intervenant peut reprendre la parole dans la discussion pour une durée de 2 minutes maximum, à l'exception du rapporteur de la question qui peut avoir besoin d'un temps supérieur pour répondre aux différentes interventions.

En sa qualité de président de séance et au titre des pouvoirs de police de l'assemblée qui lui sont confiés par les textes, le Maire peut retirer la parole à un conseiller qui s'écarterait de la question traitée ou qui, dans son propos, troublerait le bon déroulement de la séance.

Le débat d'orientations budgétaires a lieu dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

À cette fin, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette est transmis aux membres du conseil municipal dans un délai minimum de cinq jours francs avant la séance. Le débat donne lieu à une inscription à l'ordre du jour du conseil municipal et fait l'objet d'une délibération distincte.

Le Conseil municipal doit tenir son débat d'orientation budgétaire dans un délai de 10 semaines avant l'examen du budget primitif.

Article 16 — Votes

En vertu de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales, les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés ; en cas de partage égal des voix, sauf le cas de scrutin secret, la voix du Président est prépondérante.

Les modalités de vote sont définies par l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

16.1 — Vote à main levée

Le Conseil municipal vote ordinairement à main levée. Lors de la mise aux voix des projets de délibération par le Président de séance, les conseillers municipaux ont la possibilité de voter expressément « pour » le projet soumis au vote, « contre » ou « abstention ». A défaut, ils seront considérés comme n'ayant pas participé au vote (ce qui correspond juridiquement à une abstention).

Si un projet de délibération ne rencontre pas d'opposition, le Président constate l'adoption à l'unanimité.

16.2 — Vote au scrutin public

Le vote a lieu à scrutin public à la demande d'un quart des membres présents.

16.3 — Vote au scrutin secret

Le Conseil municipal vote au scrutin secret toutes les fois que le tiers des membres présents ou représentés le réclame.

Dans le cas où le scrutin secret et le scrutin public sont demandés concomitamment, le scrutin secret prévaut.

Il est également procédé au scrutin secret lorsque les dispositions législatives ou réglementaires prévoient expressément ce type de scrutin.

16.4 — Nominations et présentations

Il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou une présentation. Dans ce cas, si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Toutefois, et en application du 4^{ème} alinéa de l'article L. 2121-21, le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations ou présentations, sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément ce type de scrutin.

Enfin, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir ou si une seule liste a été déposée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le président de séance.

16.5 — Bulletins blancs

Lorsqu'il est voté au scrutin secret, les bulletins blancs sont décomptés séparément. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc.

16.6 — Consignation des votes

En séance, et lors de la mise au vote des délibérations, le Président précise oralement les « votes contre » et les abstentions » de chaque délibération.

Les votes des différents conseillers sont consignés par composante politique au procès-verbal de séance.

16.7 — Conseillers intéressés

Les conseillers municipaux font, auprès du Maire, une déclaration reprenant les organismes extérieurs dans lesquels ils siègent à titre personnel, au titre d'un autre organisme ou collectivité que la Ville ainsi que les organismes dans lesquels un ou plusieurs de leurs proches sont investis.

Les conseillers intéressés ne prennent part ni au débat ni au vote des délibérations portant sur des affaires dans lesquelles ils ont un intérêt, soit en leur nom personnel, soit comme mandataire.

Le procès-verbal de séance mentionne la non-participation au débat ni au vote des conseillers intéressés.

16.8 — Vote groupé des projets de délibération

Chaque rapporteur présente les projets de délibérations relevant de sa délégation.

Ensuite, un vote groupé a lieu sur ces projets des délibérations, sauf demande expresse de vote individuel par un conseiller.

Article 17 - Amendements

Tout conseiller peut déposer à l'ouverture de la séance ou en séance des amendements aux projets de délibération.

Néanmoins, dans le souci d'organiser au mieux les séances du Conseil municipal, les conseillers sont invités, dans la mesure du possible, à déposer ces amendements par écrit, par voie électronique sur contact@ville-leers.fr, 24 heures avant la séance.

Les amendements sont étudiés et mis aux voix avant le texte principal en commençant par ceux qui s'en éloignent le plus.

Les amendements aux projets de budgets et décisions modificatives comportant majoration d'un crédit ou diminution d'une recette ne sont recevables que s'ils prévoient en compensation la diminution d'un autre crédit ou l'augmentation d'une autre recette ; à défaut, le Président les déclare irrecevables.

Le Conseil municipal peut décider le renvoi de l'examen de l'amendement en commission, si celle-ci n'a pas été saisie au préalable, et dans l'hypothèse où le report de la délibération au Conseil municipal suivant n'est pas préjudiciable.

Article 18 - Vœux, avis, motions et questions diverses

18.1 — Dépôt des vœux, avis, motions et questions diverses

A la fin de chaque séance du Conseil, un temps est réservé, après l'examen des délibérations portées à l'ordre du jour, aux vœux, avis, motions et questions diverses.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal émet des vœux, avis ou motions sur tous les sujets d'intérêt local.

Le Conseil municipal donne son avis toutes les fois que cet avis est requis par les lois et règlements, ou qu'il est demandé par le Préfet.

Tout conseiller a le droit de déposer, par écrit la veille de la séance avant 16h, auprès du Maire, des propositions de vœux, avis, motion ou des questions diverses, qui seront soumises au Conseil après vérification de l'existence d'un intérêt local. En cas de contestation quant à la notion d'intérêt local, la question préalable, à la demande d'un élu, est soumise au vote.

Dans un souci de bonne organisation, le sujet et un résumé succinct mais suffisamment précis des propositions de vœux, avis, motions et questions diverses doivent être adressés à contact@ville-leers.fr, dans le même délai.

Les propositions de vœux, avis, motions et questions déposées après l'expiration de ce délai ne seront pas traitées.

18.2 — Examen des vœux, avis, motions et questions diverses

Les vœux, avis, motions et questions diverses sont exposées par leur auteur. Le temps de parole lors du débat qui a lieu sur ces vœux, avis, motions et questions diverses est géré par le Président de séance. Il pourra, tout en respectant la liberté d'expression des conseillers, inviter tout orateur à conclure son propos.

Article 19 — Liste des délibérations

Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal, doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal.

En application de l'article L.5211-40-2 du CGCT, les conseillers municipaux des communes membres d'un EPCI qui ne sont pas membres de son organe délibérant reçoivent également communication de la liste des délibérations examinées par l'organe délibérant de l'EPCI dans le délai d'un mois suivant chaque séance.

La liste comporte la date de la séance, la mention de l'objet de l'ensemble des délibérations approuvées ou refusées par l'organe délibérant, la date et le numéro des délibérations examinées par le conseil municipal.

Article 20 — Procès-verbal

Le procès-verbal d'une séance est établi à partir de l'enregistrement des débats. Le procès-verbal est transmis à chaque conseiller municipal et soumis à l'approbation du Conseil municipal lors de la séance suivante. Lorsqu'il s'élève une réclamation contre la rédaction dudit procès-verbal, le Conseil décide, à la majorité, s'il y a lieu d'opérer une rectification.

Article 21 — Publications sur le site internet de la Ville

Les délibérations votées par le Conseil municipal sont publiées sur le site internet de la Ville.

Les procès-verbaux de séance sont mis en ligne sur le site internet de la Ville après leur adoption qui intervient lors de la séance du Conseil municipal suivante.

La note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, jointe au budget primitif et au compte administratif, est mise en ligne sur le site internet de la commune.

CHAPITRE III - Droits des conseillers

Article 22 — Composantes politiques

Les composantes politiques sont égales au nombre de listes de candidats lors des dernières élections municipales.

Chaque composante politique désigne un représentant pour l'exercice des dispositions prévue par le présent règlement.

Les modifications de la composition des composantes sont portées à la connaissance du Conseil municipal.

Article 23 - Expression politique

Dans le magazine municipal « Leers & Vous », une page est réservée à l'expression des composantes politiques du conseil municipal.

Les composantes politiques se partagent à parts égales la page réservée à l'expression politique.

Les tribunes publiées dans le « Leers & Vous » sont également publiées sur le site internet de la Ville et sur le Facebook de la Ville

Article 24 — Moyens mis à disposition des élus minoritaires

Les groupes minoritaires du Conseil municipal peuvent bénéficier de la mise à disposition d'un local administratif commun à l'espace Arnaud Beltrame, sis rue de la Papinerie. Il ne peut en aucun cas être destiné à une permanence ou à accueillir des réunions publiques.

Celui-ci est équipé de mobilier et d'un accès internet. Par ailleurs, un ordinateur portable est alloué par la municipalité à chaque groupe qui le restituera en fin de mandat.

La répartition du temps d'occupation du local administratif mis à la disposition des conseillers minoritaires entre leurs différents groupes est fixée d'un commun accord. En l'absence d'accord, le Maire procède à cette répartition en fonction de l'importance des groupes. Une convention d'occupation sera signée par les deux parties sachant que le local sera accessible toute la semaine de 8h à 21h.

Aussi, un bureau de permanence est mis à disposition au sein même de l'Hôtel de Ville, les jours de séances du Conseil Municipal, afin de permettre à des élus de la minorité de s'y retirer en cas d'interruption de séance.

Article 25 — Modification du règlement

Le présent règlement peut faire l'objet de modifications à la demande et sur proposition du Maire ou de tout conseiller municipal en exercice. Les modifications sont soumises au vote du Conseil municipal par délibération.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq septembre, le Conseil municipal de Leers, convoqué le 19 septembre 2026, s'est réuni à 17 h en session ordinaire, sous la présidence de M. Jérémy Rotsaert, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Philippe Leconte a été désigné secrétaire de séance.

Conseillers en exercice	29
Conseillers présents	27
Conseillers ayant donné pouvoir	2
Conseillers votants	29

Présents : M. Jérémy Rotsaert — Mme Marie Salomez — M. Patrice Lamoitte — Mme Mélanie Roberts - M. Pierre Pillet - Mme Christelle François — M. Philippe Leconte — Mme Magali Pluquet — M. Kamel Boulahouache — M. Bernard Legrand — M. Jean-Paul Lepers — Mme Muriel Lhomme — Mme Dominique Villers — Mme Marie-Alice Lagache-Delemeule — M. Eric Seys — Mme Ségolène Dillies-Harlè - M. Grégory Fontaine — M. Cédric Gaillet - Mme Elise Chevalier-Playe — Mme Peggy Rosiers — M. Arthur Quievreux — M. Valentin Hallo — Mme Christelle Vandermeirssche — M. Mathieu Johnston — M. Antoine Hallot — Mme Joëlle Lepla — M. David Malbranque

Absents ayant donné pouvoir : Mme Camille Vanstraesselle (pouvoir à M. Pillet) - M. Daniel Bourgois (pouvoir à M. Johnston)

DELIBERATION N° 26/39

CONSEIL MUNICIPAL — COMMISSIONS PERMANENTES — CREATION ET COMPOSITION

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut constituer une ou plusieurs commissions d'élus, pour permettre l'examen préparatoire des questions qui lui sont soumises.

Ces commissions sont composées, dans les communes de plus de 1 000 habitants, selon le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Elles sont instituées en vue d'analyser les propositions à présenter à l'assemblée en séance publique et constituent, plus généralement, des lieux de réflexion et de débats sur les questions relevant de l'assemblée communale.

Suite au renouvellement de l'assemblée communale et à l'adoption de son règlement intérieur, il y a lieu de créer 3 commissions municipales et d'en fixer la composition.

Lors de la première réunion de chacune de ces commissions, celles-ci désigneront chacune un vice-président chargé de les convoquer et les présider en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, Président de droit.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1^{er}. - de créer 3 Commissions municipales permanentes chargées d'étudier les questions soumises au Conseil municipal, conformément à l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Article 2. - de fixer comme suit leur composition, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale, prévu par l'article L. 2121-22 alinéa 3 du Code général des collectivités territoriales :

● Commission « coordination, tranquillité publique, attractivité, urbanisme, travaux, transition écologique, ressources humaines, finances, patrimoine »

- Patrice LAMOITTE
- Christelle FRANCOIS
- Philippe LECONTE
- Grégory FONTAINE
- Elise CHEVALIER
- Cédric GAILLET
- Arthur QUIEVREUX
- Valentin HALLO
- Daniel BOURGOIS
- Mathieu JOHNSTON
- Joëlle LEPLA

● Commission « éducation, jeunesse, quartiers, participation citoyenne et périscolaire, emploi, économie, restauration, numérique »

- Pierre PILLET
- Magali PLUQUET
- Muriel LHOMME
- Bernard LEGRAND
- Marie-Alice LAGACHE
- Eric SEYS
- Camille VAN STRAESSELLE
- Christelle VANDERMEIRSSCHE
- Mathieu JOHNSTON
- David MALBRANQUE

● Commission « pôle social, seniors, commerce, culture, animation, festivités, sport »

- Marie SALOMEZ
- Mélanie ROBERTS
- Kamel BOULAHOUACHE
- Jean-Paul LEPERS
- Dominique VILLERS
- Ségolène HARLE
- Peggy ROSIERS
- Daniel BOURGOIS
- Antoine HALLOT
- Joëlle LEPLA

Adopté à 29 voix pour.

Le Maire,
Président de séance,

Jérémy ROTSAERT

Le Secrétaire de séance,

Philippe LECONTE

DEPARTEMENT
NORD

ARRONDISSEMENT
LILLE

CANTON
ROUBAIX 2

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq septembre, le Conseil municipal de Leers, convoqué le 19 septembre 2026, s'est réuni à 17 h en session ordinaire, sous la présidence de M. Jérémy Rotsaert, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Philippe Leconte a été désigné secrétaire de séance.

Conseillers en exercice	29
Conseillers présents	27
Conseillers ayant donné pouvoir	2
Conseillers votants	29

Présents : M. Jérémy Rotsaert — Mme Marie Salomez — M. Patrice Lamoitte — Mme Mélanie Roberts - M. Pierre Pillet - Mme Christelle François — M. Philippe Leconte — Mme Magali Pluquet — M. Kamel Boulahouache — M. Bernard Legrand — M. Jean-Paul Lepers — Mme Muriel Lhomme — Mme Dominique Villers — Mme Marie-Alice Lagache-Delemeule — M. Eric Seys — Mme Ségolène Dillies-Harlè - M. Grégory Fontaine — M. Cédric Gaillet - Mme Elise Chevalier-Playe — Mme Peggy Rosiers — M. Arthur Quievreux — M. Valentin Hallo — Mme Christelle Vandermeirssche — M. Mathieu Johnston — M. Antoine Hallot — Mme Joëlle Lepla — M. David Malbranque

Absents ayant donné pouvoir : Mme Camille Vanstraesselle (pouvoir à M. Pillet) - M. Daniel Bourgois (pouvoir à M. Johnston)

DELIBERATION N° 26/40 COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) — DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Vu les dispositions de l'article 89-I-V de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu les dispositions du I de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts modifié,

Conformément aux dispositions législatives, le Conseil métropolitain a adopté la délibération n° 26 C 0023 du 10 avril 2026 portant création entre la Métropole Européenne de Lille et ses communes membres, d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts.

Cette délibération prévoit que la commission est composée de 188 membres désignés par les conseils municipaux des communes concernées. Elle est désignée selon la même grille de répartition que pour l'élection des délégués des communes au Conseil métropolitain. Il convient donc de désigner, pour la Ville de Leers, un représentant du Conseil municipal au sein de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Il est proposé au Conseil municipal de ne pas procéder à la désignation du représentant au sein de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges, au scrutin secret, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La candidature suivante est enregistrée :
- Jérémy ROTSAERT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1. — à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation du représentant à la Commission locale d'évaluation des transferts de Charges de la Métropole Européenne de Lille ;

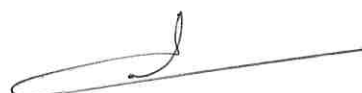
Article 2. - de désigner Monsieur Jérémy Rotsaert en qualité de représentant de la Ville au sein de la Commission locale d'évaluation des transferts de Charges de la Métropole Européenne de Lille.

Adopté à 29 voix pour.

Le Maire,
Président de séance,

Jérémy ROTSART

Le Secrétaire de séance,



Philippe LECONTE



Pour rendu exécutoire

26-C-0023

Séance du vendredi 10 avril 2026

DELIBERATION DU CONSEIL

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - MANDAT 2026-2032 - CREATION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGE (CLETC)

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts ;

Vu l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2025 fixant le nombre et la répartition des sièges du conseil métropolitain de la Métropole européenne de Lille ;

I. Exposé des motifs

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, il est institué une Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC). Cette commission est chargée de procéder à l'évaluation de la charge financière nette des compétences transférées des communes à la Métropole européenne de Lille.

La commission locale d'évaluation des transferts de charges est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant. Afin de garantir une représentation tenant compte également du poids démographique des communes, il est proposé que la commission soit composée de 188 membres, avec une répartition entre les communes identique à celle du Conseil métropolitain.

Il appartient à chaque commune de désigner son ou ses représentants dans un délai de trois (3) mois, à compter de l'adoption de la présente délibération.

La commission élit son Président et un Vice-président parmi ses membres. Le Président convoque la commission et détermine son ordre du jour ; il en préside les séances. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le Vice-président.

La Commission élit un Bureau composé de 15 membres dont le Président et le Vice-Président et 1 membre par groupe politique constitué au sein du conseil de la Métropole européenne de Lille, les autres membres étant répartis à la proportionnelle à la plus forte moyenne entre les groupes politiques (conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales).

Le bureau et la commission sont assistés des services métropolitains. Ils peuvent entendre toute personne, tout expert ou tout organisme qu'ils jugent nécessaire. Ces experts ont pour vocation d'assister les membres de la commission et ont une fonction consultative. Un procès-verbal est établi après chaque réunion.

Toute évaluation donne lieu à un rapport faisant état des retenues à opérer sur l'attribution de compensation au titre de la compétence transférée. Une fois approuvé par les membres de la commission, le rapport est notifié sans délai aux maires de chaque commune membre de la Métropole européenne de Lille.

Le rapport de la commission doit alors faire l'objet d'une approbation par les conseils municipaux des communes membres, statuant à la majorité qualifiée des deux tiers des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population ou de la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

Une fois approuvé par les conseils municipaux le rapport de la commission fait l'objet d'une communication au Conseil métropolitain.

II. Dispositif décisionnel

Par conséquent, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) De créer la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) ;
- 2) De fixer le nombre de ses membres à 188 membres, avec une répartition entre les communes identique à celle du Conseil métropolitain ;
- 3) De saisir les conseils municipaux des communes membres afin qu'ils procèdent à la désignation de leur(s) représentant(s) conformément aux dispositions de la présente délibération ;
- 4) D'autoriser la commission à élire en son sein un Bureau de 15 membres, dont un Président et au moins un Vice-président.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



VILLE DE
Leers

DEPARTEMENT
NORD

ARRONDISSEMENT
LILLE

CANTON
ROUBAIX 2

Conseillers en exercice	29
Conseillers présents	27
Conseillers ayant donné pouvoir	2
Conseillers votants	29

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq septembre, le Conseil municipal de Leers, convoqué le 19 septembre 2026, s'est réuni à 17 h en session ordinaire, sous la présidence de M. Jérémy Rotsaert, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Philippe Leconte a été désigné secrétaire de séance.

Présents : M. Jérémy Rotsaert — Mme Marie Salomez — M. Patrice Lamoitte — Mme Mélanie Roberts - M. Pierre Pillet - Mme Christelle François — M. Philippe Leconte — Mme Magali Pluquet — M. Kamel Boulahouache — M. Bernard Legrand — M. Jean-Paul Lepers — Mme Muriel Lhomme — Mme Dominique Villers — Mme Marie-Alice Lagache-Delemeule — M. Eric Seys — Mme Ségolène Dillies-Harlé - M. Grégory Fontaine — M. Cédric Gaillet - Mme Elise Chevalier-Playe — Mme Peggy Rosiers — M. Arthur Quievreux — M. Valentin Hallo — Mme Christelle Vandermeirssche — M. Mathieu Johnston — M. Antoine Hallot — Mme Joëlle Lepla — M. David Malbranque

Absents ayant donné pouvoir : Mme Camille Vanstraesselle (pouvoir à M. Pillet) - M. Daniel Bourgois (pouvoir à M. Johnston)

DELIBERATION N° 26/41 ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE — CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION CH'TI CLOWN — APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

L'association Ch'ti Clown intervient auprès des adultes en situation de vulnérabilité dans les établissements d'accueil et de soins, ou à domicile, dans la Région Hauts-de-France.

Formés spécifiquement à cette démarche de soins relationnels, les clowns en soins d'accompagnement sont des professionnels qui interviennent toujours en duo en proposant, lors de rencontres régulières, une approche adaptée et individualisée.

L'association a donc pour objectif de contribuer à l'humanisation des hôpitaux, institutions de soins, maisons de retraite et autres lieux de vie, par la médiation du clown intervenant dans une démarche de soins d'accompagnement et d'amélioration des capacités relationnelles des personnes :

- en organisant des interventions de « clowns relationnels » ;
- en favorisant la formation à la pratique du « clown relationnel » ;
- en assurant la mise en œuvre de toute action de nature à développer et promouvoir la pratique du « clown relationnel ».

Il est proposé de reconduire, pour l'année scolaire 2026-2027, le partenariat avec l'association Ch'ti Clown afin d'accueillir Antoine Clée, clown de l'association, au sein de l'école de musique, en tant qu'élève de la classe de chant.

La formation d'Antoine Clée a pour objectif de lui permettre d'inclure la pratique du chant dans le cadre de son métier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article unique. — d'approuver la convention avec l'association Ch'ti Clown et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'élue déléguée à la signer.

Adopté à 25 voix pour et 4 contre.

Le Maire,
Président de séance,

Jérémy ROTSART

Le Secrétaire de séance,



Philippe LECONTE



CONVENTION DE PARTENARIAT

CONVENTION établie entre :
LA VILLE DE LEERS
ET
L'association CHTI CLOWN

Préambule :

Cette convention a été réalisée afin de permettre l'inscription à l'école de musique et la formation vocale d'Antoine Clée, intervenant de l'association Chti clown

Entre les soussignés :

La VILLE DE LEERS, sise 25, rue de Lys, 59115 Leers, représentée par Jérémy Rotsaert,

d'une part,
Et,

L'association CH'TICLOWN, sise 24 place de la Liberté 59100 Roubaix

Numéro de téléphone : 06 52 51 96 31

E-mail : chticlown.secretariat@gmail.com

Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers :
444 795 652 000 23

d'autre part

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - Objectif de la convention :

La présente convention vise à permettre l'inscription à l'école de musique et la formation vocale d'Antoine Clée, intervenant de l'association Chti clown

À ce titre, Antoine Clée bénéficiera d'un cours hebdomadaire de 30 minutes avec le professeur de chant de l'école de musique.

ARTICLE 2 - Engagement de la ville

La ville, par l'intermédiaire de l'école de musique, propose des cours de chant à un intervenant identifié de l'association en la personne d'Antoine Clée, et facture les frais d'inscription au tarif des associations. Le cours aura lieu chaque semaine et durera 30 mn.

ARTICLE 3 - Engagement de l'Association

L'intervenant de l'association s'engage à suivre les cours et les projets engagés par la classe de chant. L'association s'engage à régler les frais d'inscription d'un montant de 125,12 € (cent vingt cinq euros et douze centimes).

ARTICLE 4 - Durée de la convention

La présente convention est signée pour l'année scolaire 2026/2027. Une nouvelle convention sera réalisée en cas de renouvellement du partenariat.

ARTICLE 5 — Litiges et loi applicable

Tout litige devra être porté à la connaissance des instances dirigeantes de chacune des parties.

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend susceptible de naître de l'interprétation et/ou de l'exécution du présent contrat, pendant une période maximum d'un (1) mois.

A défaut d'accord entre les Parties, tout différend sera régi par la loi française et relèvera de la juridiction compétente.

Fait à Leers, en deux exemplaires, Le

L'Association CHTI CLOWN
Représentée par
En sa qualité de

Jérémy ROTSAERT
Maire de Leers



VILLE DE
Leers

DEPARTEMENT
NORD

ARRONDISSEMENT
LILLE

CANTON
ROUBAIX 2

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq septembre, le Conseil municipal de Leers, convoqué le 19 septembre 2026, s'est réuni à 17 h en session ordinaire, sous la présidence de M. Jérémy Rotsaert, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Philippe Leconte a été désigné secrétaire de séance.

Conseillers en exercice	29
Conseillers présents	27
Conseillers ayant donné pouvoir	2
Conseillers votants	29

Présents : M. Jérémy Rotsaert — Mme Marie Salomez — M. Patrice Lamoitte — Mme Mélanie Roberts - M. Pierre Pillet - Mme Christelle François — M. Philippe Leconte — Mme Magali Pluquet — M. Kamel Boulahouache — M. Bernard Legrand — M. Jean-Paul Lepers — Mme Muriel Lhomme — Mme Dominique Villers — Mme Marie-Alice Lagache-Delemeule — M. Eric Seys — Mme Ségolène Dillies-Harlé - M. Grégory Fontaine — M. Cédric Gaillet - Mme Elise Chevalier-Playe — Mme Peggy Rosiers — M. Arthur Quievreux — M. Valentin Hallo — Mme Christelle Vandermeirssche — M. Mathieu Johnston — M. Antoine Hallot — Mme Joëlle Lepla — M. David Malbranche

Absents ayant donné pouvoir : Mme Camille Vanstraesselle (pouvoir à M. Pillet) - M. Daniel Bourgois (pouvoir à M. Johnston)

DELIBERATION N° 26/42

DISPOSITIF BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE — MODALITES ET CRITERES D'ELIGIBILITE — ABROGATION DE LA DELIBERATION N° 24/08 DU 22 FEVRIER 2024

La Ville de Leers, par délibération du 9 novembre 2011, a créé le dispositif « La bourse au permis de conduire ».

Ce dispositif s'appuie sur le dispositif existant de 2007, à l'initiative du Secrétaire d'Etat chargé du Transport dont l'objectif était de faciliter l'insertion professionnelle du public jeune adulte (18-25 ans) et ainsi lutter contre les freins à la mobilité et prévenir la problématique de l'insécurité routière.

Depuis sa mise en place, ce dispositif a permis à la ville de Leers de lutter contre les freins à la mobilité des jeunes Leersois et de créer un levier dans le cadre de leur insertion socio-professionnelle, notamment en facilitant l'accès à l'emploi.

Les modalités et critères d'éligibilité de ce dispositif ont été fixés par les délibérations 11/67 du 9 novembre 2011, modifiées par la délibération n° 23/08 du 9 février 2023.

Le décret n° 2023-1214 du 20 décembre 2023 vient baisser l'âge minimal d'obtention de la catégorie B du permis de conduire à dix-sept ans. Depuis le 1^{er} janvier 2024, les personnes ayant 17 ans révolus pourront s'inscrire en auto-école et conduire dès l'obtention du permis B. Elles devront avoir eu le code avant de passer l'épreuve de conduite.

Les délibérations n°11/67 du 9 novembre 2011 et n°23/08 du 9 février 2023 ont été abrogées lors du Conseil Municipal du 22 février 2024 fixant ainsi l'âge des candidats entre 17 et 25 ans et modifiant les critères d'éligibilité.

Le barème d'éligibilité des bourses ayant connu une actualisation.

Il convient dès lors d'adapter les modalités du dispositif « La bourse au permis de conduire » à toutes ces évolutions

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1^{er}. — d'abroger la délibération n°24/8 du 22 février 2024 ;

Article 2. — de fixer le profil des jeunes éligibles comme suit :

- être domicilié à Leers,
- et,
- avoir entre 17 et 25 ans,
- et,
- être jeune actif avec des revenus modestes, ou être scolarisé, en études supérieures ou en formation, ou être en accompagnement socio-professionnel, obligatoirement inscrit à la Mission Locale, et/ou à France Travail, étant dans une dynamique de recherche active.

Article 3. - d'approuver le barème d'éligibilité suivant, en fonction du revenu fiscal de référence et par personne au sein de la cellule familiale :

	PLAFONDS DES RESSOURCES DU FOYER A NE PAS DEPASSER								
	REVENU FISCAL DE L'AVIS D'IMPOSITION DU FOYER								
Nombre d'enfants à charge	0	1	2	3	4	5	6	7	8 et plus
Personne seule	13 470	14 816	16 162	18 856	21 550	25 591	29 632	33 674	37 715
Couple	-	22 037	23 731	27 121	31 360	35 597	40 684	45 769	50 855

Article 4. — de fixer à 25 h le nombre d'heures de conduite financées ;

Article 5. — de fixer à 35 h le nombre d'heures de bénévolat demandé ;

Article 6. — de fixer les engagements du boursier comme suit :

- Être inscrit dans une auto-école leersoise,
- Ne pas avoir commencé les heures de conduite,
- Signer et respecter la charte d'engagement avec la Ville,
- Avoir versé ses droits d'inscription et réglé le forfait cours pour le code,
- Suivre régulièrement les cours de code de la route,
- Passer l'examen du code la route dans un délai maximum de 9 mois,
- Rencontrer régulièrement le référent chargé du suivi du dossier,
- Informer par écrit le service référent de la réussite à l'examen du code de la route,
- S'engager à accomplir les 35 heures de bénévolat au sein des services municipaux.

Article 7. - d'autoriser Monsieur le Maire ou l'élue déléguée à signer la convention avec (les) l'auto-école(s) de Leers, jointe à la présente délibération.

Adopté à 23 voix pour, 2 abstentions et 4 contre.

Le Maire,
Président de séance,

Jérémy ROTSAERT

Le Secrétaire de séance,



Philippe LECONTE

CONVENTION avec l'Auto-École « BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE »

Entre

Mme, M.

Représentant l'auto-école

Situéeà.....

Désigné (e) ci-dessous « le représentant de l'auto-école »

&

La Ville de Leers, représentée par son Maire, Jérémy ROTSART, dûment habilité à cet effet par délibération n° du Conseil municipal du 25 septembre 2026 ;

Considérant qu'il convient par la présente convention de déterminer les conditions de fonctionnement et de règlement de la bourse du permis de conduire avec les auto-écoles ;

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet

Il est mis en place une bourse du permis de conduire. Une charte signée par les bénéficiaires et la Ville de Leers règle les conditions d'attribution. Cette bourse repose sur une double démarche volontaire :

- Celle du bénéficiaire, formalisée par la signature d'une charte ;
- Celle de la Ville qui octroie la bourse et qui suivra les actions concrètes et spécifiques réalisées par le bénéficiaire.

L'auto-école s'engage dans le cadre de la présente convention à mettre en œuvre tous les outils de réussite visant à l'obtention du permis de conduire.

ARTICLE 2 : Les engagements de l'auto-école

Le représentant de l'auto-école s'engage

- à mettre en œuvre tous les outils nécessaires pour réussir l'examen du permis de conduire, formalisé dans le contrat de formation signé avec le bénéficiaire. Celui-ci comprend : les frais d'ouverture du dossier, l'évaluation de départ qui déterminera le nombre d'heures de conduite, les outils et livrets pédagogiques, les cours de code illimités, les examens blancs, les coûts de présentation aux examens de code et de conduite.
- À présenter dans un délai de 3 à 9 mois, le bénéficiaire de la bourse à l'examen du code de la route
- À informer la Ville du suivi, de la réussite ou non à l'examen du code de la route

ARTICLE 3 : Les engagements de la Ville

Le paiement se fait par trimestre une fois le code de la route obtenu. L'auto-école envoie une facture par trimestre des heures de conduite effectuées par chacun des bénéficiaires dans le trimestre écoulé. La Ville la règle dans les délais légaux.

Le tarif pour l'auto-école est de 980 € pour un forfait de 25 heures.

ARTICLE 4 : Les engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire règlera le solde de la formation lors de son inscription à l'auto-école.

Il s'engage à suivre régulièrement les cours de code et de conduite, à passer le code dans un délai de 9 mois et l'ensemble du permis dans un délai de 2 ans.

Si le candidat ne réussit pas l'examen du code de la route dans les 9 mois à compter de son inscription, la bourse et la présente convention seront annulées de plein droit sans que la Ville n'ait à accomplir de formalités. L'auto-école ne pourra prétendre à une indemnité et ne pourra se retourner contre le bénéficiaire ou ses ayants droit pour obtenir le paiement de la bourse. Toutefois, elle proposera à l'intéressé de continuer sa formation aux conditions forfait de base proposé à la clientèle usuelle, celui-ci acquittera, le cas échéant, le solde.

ARTICLE 5 : Dispositions

Le représentant de l'auto-école devra informer mensuellement le Service Emploi-Formation de la Ville de Leers de la situation et des progrès du bénéficiaire.

En cas de non réussite à l'examen du code de la route dans les 9 mois à compter de l'inscription, il est convenu que la bourse sera annulée de plein droit.

L'auto-école ne pourra prétendre à aucune indemnité, ni demander à la Ville le remboursement de sa contribution définie à l'article 2.

ARTICLE 6 : Disposition d'ordre général

Les signataires de la présente s'engagent à veiller au respect de la présente convention.

Fait à Leers, le / /

Le représentant de l'auto-école,

Le Maire,
Le Conseiller Métropolitain

Jérémy ROTSAERT



VILLE DE
Leers

DEPARTEMENT
NORD

ARRONDISSEMENT
LILLE

CANTON
ROUBAIX 2

Conseillers en exercice	29
Conseillers présents	27
Conseillers ayant donné pouvoir	2
Conseillers votants	29

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq septembre, le Conseil municipal de Leers, convoqué le 19 septembre 2026, s'est réuni à 17 h en session ordinaire, sous la présidence de M. Jérémy Rotsaert, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Philippe Leconte a été désigné secrétaire de séance.

Présents : M. Jérémy Rotsaert — Mme Marie Salomez — M. Patrice Lamoitte — Mme Mélanie Roberts - M. Pierre Pillet - Mme Christelle François — M. Philippe Leconte — Mme Magali Pluquet — M. Kamel Boulahouache — M. Bernard Legrand — M. Jean-Paul Lepers — Mme Muriel Lhomme — Mme Dominique Villers — Mme Marie-Alice Lagache-Delemeule — M. Eric Seys — Mme Ségolène Dillies-Harlè - M. Grégory Fontaine — M. Cédric Gaillet - Mme Elise Chevalier-Playe — Mme Peggy Rosiers — M. Arthur Quievreux — M. Valentin Hallo — Mme Christelle Vandermeirssche — M. Mathieu Johnston — M. Antoine Hallot — Mme Joëlle Lepla — M. David Malbranche

Absents ayant donné pouvoir : Mme Camille Vanstraesselle (pouvoir à M. Pillet) - M. Daniel Bourgois (pouvoir à M. Johnston)

DELIBERATION N° 26/43 FINANCES — DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le budget primitif a été voté le 12 février 2026 et un budget supplémentaire a été voté le 29 mai 2026.

Considérant les résultats définitifs de l'année 2025, leur affectation votée par le conseil municipal lors de la délibération 26/29 du 29 mai 2026, les nouvelles dépenses envisagées et les nouvelles recettes envisagées, il est proposé de procéder aux ajustements budgétaires selon la décision modificative n°1 jointe en annexe.

SYNTHESE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

Chapitre	Code nature comptable	Libelle nature comptable	Mouvement	Commentaires
Section de Fonctionnement Dépenses				
023	023.01	Virement à la section investissement	48 200,00 €	Dépenses fonctionnement

012	64111.020	Rémunérations principales titulaires	-300 000,00 €	Gestion RH suivi Masse salariale : Départ de titulaires ; postes non pourvus
011	6288.020	Services	96 125,00 €	Migrations logiciels
011	60636.020	Habilllements	8 000,00 €	Renouvellement EPI
011	60636.020	Autres matières et fournitures	25 000,00 €	Achats
011	62268.020	Honoraires conseils	10 000,00 €	Avocat dossier Casadesus
65	65312.020	Frais de depl/missions	1 500,00 €	Frais de dépl agents
011	60612.	Energies	17 000,00 €	Changement gaz
Chapitre	Code nature comptable	Libelle nature comptable	Mouvement	Commentaires
011	615221.020	Entretien réparation maintenance	94 175,00 €	Entretien Patrimoine

Section de Fonctionnement recettes

Néant

Section d'Investissement Dépenses

20	2051.020	Concessions	32 200,00 €	Achats logiciels/bornes Wi Fi
21	21838.020	Matériels informatiques	16 000,00 €	Renouvellement des équipements agents

Section d'Investissement Recettes

021	021.01	Virement à la section fonctionnement	48 200,00 €	Recettes d'investissement
-----	--------	--	-------------	------------------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article unique. — de procéder aux ajustements budgétaires selon la décision modificative n°1 jointe en annexe.

Adopté à 23 voix pour, 6 abstentions.

Le Maire,
Président de séance,

Jérémy ROTSAERT

Le Secrétaire de séance,

Philippe LECONTE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

: VILLE DE LEERS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21590339400017

POSTE COMPTABLE : RECEVEUR MUNICIPAL DE LA VILLE

M. 57

Décision modificative 1 (3)

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL VILLE (3)

ANNEE 2026

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	34
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	37
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	42

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	45
A1.01 - Opérations non ventilables	47
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	48
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	51
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	52
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	53
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	56
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	59
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	62
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	63
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	66
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	68
A1.908 - Fonction 8 - Transports	71
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	75
A2.01 - Opérations non ventilables	77
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	78
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	84
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	85
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	86
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	90
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	93
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	96
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	97
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	98
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	101
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	103
A2.938 - Fonction 8 - Transports	106

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	110
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	111
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	115
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	116

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	120
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	121
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	122
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	124
B3.1 - Etat des provisions constituées	125
B3.2 - Etalement des provisions	126
B4 - Etat des charges transférées	127
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	128
B6 - Prêts	129
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	130
B9 - Etat du personnel	133
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	134
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	135
B11.2 - Liste des établissements publics créés	136
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	137
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	139
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	140
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	142
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	143
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	144
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	145

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES			I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES			A

Informations statistiques			Valeurs
Population totale			

Informations fiscales (N-2)			Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)			

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1594 B du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE

I – INFORMATIONS GENERALES		I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET		B

- I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans ».
(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N° ... du ...
(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

I – INFORMATIONS GENERALES			I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS			C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (1)	
TOTAL DU BUDGET	14 029 548,15	3 950 316,14	A1	3 949 104,72
Investissement	1 989 298,47	(2)	A2	2 426 199,27
Fonctionnement	12 040 249,68	(3)	A3	1 522 905,45

RESTES A REALISER N-1			
Dépenses		Recettes	Solde (B)
I + II	850 835,18	III + IV	B1
Investissement	850 835,18	III	B2
Fonctionnement	0,00	IV	B3
			0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (4)	
TOTAL	3 273 269,54
Investissement	1 750 364,09
Fonctionnement	1 522 905,45

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficit, et + si excédentaire.
(4) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 850 835,18
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	26 517,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	431 660,82
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	392 657,36
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**I – INFORMATIONS GENERALES****EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 175 000,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	175 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
VUE D'ENSEMBLE				A

VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	+		DEPENSES	RECETTES
				48 200,00	48 200,00
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)			0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)			(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
			=		=
	Total de la section d'investissement (3)			48 200,00	48 200,00

VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	+		DEPENSES	RECETTES
				0,00	0,00
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)			0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté			(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
			=		=
	Total de la section de fonctionnement (4)			0,00	
	TOTAL DU BUDGET (5)			48 200,00	48 200,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation antérieurement votés lors du même exercice.

(2) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le 02/10/2026

ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
PRESENTATION DES AP VOTEES			B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)			0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
PRESENTATION DES AE VOTEES			B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)			0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	12 000,00	0,00	32 200,00	32 200,00	44 200,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	944 650,00	0,00	16 000,00	16 000,00	960 650,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	40 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
Total des dépenses d'équipement		996 650,00	0,00	48 200,00	48 200,00	1 044 850,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		997 650,00	0,00	48 200,00	48 200,00	1 045 850,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	8 350,00		0,00	0,00	8 350,00
041	Opérations patrimoniales (8)	5 800,00		0,00	0,00	5 800,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		14 150,00		0,00	0,00	14 150,00

TOTAL	1 011 800,00	0,00	48 200,00	48 200,00	1 060 000,00
--------------	---------------------	-------------	------------------	------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 060 000,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT****C1****RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	639 000,00	0,00	0,00	0,00	639 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		640 000,00	0,00	0,00	0,00	640 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		640 000,00	0,00	0,00	0,00	640 000,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		48 200,00	48 200,00	48 200,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	400 000,00		0,00	0,00	400 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	5 800,00		0,00	0,00	5 800,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		405 800,00		48 200,00	48 200,00	454 000,00

TOTAL	1 045 800,00	0,00	48 200,00	48 200,00	1 094 000,00
--------------	---------------------	-------------	------------------	------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	2 426 199,27
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 520 199,27
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

439 850,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	2 643 829,00	0,00	250 300,00	250 300,00	2 894 129,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	7 880 697,00	0,00	-300 000,00	-300 000,00	7 580 697,00
014	Atténuations de produits	117 000,00	0,00	0,00	0,00	117 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	1 155 185,13	0,00	1 500,00	1 500,00	1 156 685,13
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		11 796 711,13	0,00	-48 200,00	-48 200,00	11 748 511,13
66	Charges financières	94 000,00	0,00	0,00	0,00	94 000,00
67	Charges spécifiques (4)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	6 500,00		0,00	0,00	6 500,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		11 898 211,13	0,00	-48 200,00	-48 200,00	11 850 011,13

023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		48 200,00	48 200,00	48 200,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	400 000,00		0,00	0,00	400 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		400 000,00		48 200,00	48 200,00	448 200,00

TOTAL	12 298 211,13	0,00	0,00	0,00	12 298 211,13
--------------	----------------------	-------------	-------------	-------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

12 298 211,13

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT****C2****RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	75 000,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	892 400,00	0,00	0,00	0,00	892 400,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 558 000,00	0,00	0,00	0,00	2 558 000,00
731	Fiscalité locale	6 055 441,00	0,00	0,00	0,00	6 055 441,00
74	Dotations et participations (4)	2 589 695,00	0,00	0,00	0,00	2 589 695,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	47 000,00	0,00	0,00	0,00	47 000,00
Total des recettes de gestion courante		12 217 536,00	0,00	0,00	0,00	12 217 536,00
76	Produits financiers	40,00	0,00	0,00	0,00	40,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	500,00		0,00	0,00	500,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		12 218 076,00	0,00	0,00	0,00	12 218 076,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	8 350,00		0,00	0,00	8 350,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		8 350,00		0,00	0,00	8 350,00

TOTAL	12 226 426,00	0,00	0,00	0,00	12 226 426,00
--------------	----------------------	-------------	-------------	-------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**13 749 331,45****Pour information :**

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	439 850,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	32 200,00	0,00	32 200,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	16 000,00	0,00	16 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		48 200,00	0,00	48 200,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

48 200,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	250 300,00		250 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	-300 000,00		-300 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	1 500,00	0,00	1 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		48 200,00	48 200,00
Dépenses de fonctionnement – Total		-48 200,00	48 200,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.



(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – RECETTES****RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		48 200,00	48 200,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	48 200,00	48 200,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	48 200,00
---	------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
R 002 RESULTAT REPORTE			0,00
=			
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III

A

DEPENSES

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	1 011 800,00	0,00	0,00	48 200,00	48 200,00	0,00	48 200,00	48 200,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	12 000,00	0,00	0,00	32 200,00	32 200,00	0,00	32 200,00	32 200,00
204 Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	944 650,00	0,00	0,00	16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	996 650,00	0,00	0,00	48 200,00	48 200,00	0,00	48 200,00	48 200,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	997 650,00	0,00	0,00	48 200,00	48 200,00	0,00	48 200,00	48 200,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	8 350,00			0,00	0,00		0,00	
041 Opérations patrimoniales (8)	5 800,00			0,00	0,00		0,00	
Total des dépenses d'ordre	14 150,00			0,00	0,00		0,00	

D001 Solde d'exécution négatif reporté (9)

Total des dépenses d'investissement cumulées

48 200,00

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le
ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE



- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne FAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES			A

RECETTES

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	1 045 800,00	0,00	48 200,00	48 200,00	48 200,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	639 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

059-215903394-20260925-26_43-DE



Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		640 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		640 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		48 200,00	48 200,00	48 200,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	400 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	5 800,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		405 800,00		48 200,00	48 200,00	48 200,00
R001 Solde d'exécution positif reporté (8)						0,00
Affectation au compte 1068 (9)						0,00
Total des recettes d'investissement cumulées						48 200,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III

A1

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	1 011 800,00	0,00	0,00	48 200,00	48 200,00	0,00	48 200,00	48 200,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	12 000,00	0,00	0,00	32 200,00	32 200,00	0,00	32 200,00	32 200,00
2031 Frais d'études	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033 Frais d'insertion	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051 Concessions, droits similaires	12 000,00	0,00		32 200,00	32 200,00	0,00	32 200,00	32 200,00
204 Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	944 650,00	0,00	0,00	16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
2112 Terrains de voirie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	40 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128 Autres agencements et aménagements	9 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21311 Bâtiments administratifs	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312 Bâtiments scolaires	25 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21314 Bâtiments culturels et sportifs	235 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21316 Equipements du cimetière	35 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318 Autres bâtiments publics	231 950,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21321 Immeubles de rapport	30 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351 Bâtiments publics	112 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21352 Bâtiments privés	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152 Installations de voirie	25 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21533 Réseaux câblés	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534 Réseaux d'électrification	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158 Autres inst., matériel, util. techniques	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828 Autres matériels de transport	3 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21831 Matériel informatique scolaire	48 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838 Autre matériel informatique	55 000,00	0,00		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
21848 Autres matériels de bureau et mobiliers	5 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188 Autres immobilisations corporelles	74 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE



Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	40 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		996 650,00	0,00	0,00	48 200,00	48 200,00	0,00	48 200,00	48 200,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45812	Coeur de ville : rés numérique	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		997 650,00	0,00	0,00	48 200,00	48 200,00	0,00	48 200,00	48 200,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	8 350,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	6 350,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13911	Subv. transf. Etat et établi. nationaux	6 350,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	2 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	2 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	5 800,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
204412	Sub nat org pub - Bât. et installations	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	2 350,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	2 100,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	1 350,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2313	Constructions	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		14 150,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

EMENT

AZIS

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 045 800,00	0,00	48 200,00	48 200,00	48 200,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1348	Autres fonds non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	639 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	624 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		640 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		640 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		48 200,00	48 200,00	48 200,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	400 000,00		0,00	0,00	0,00
1582	Autres provisions pour charges	4 500,00		0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00		0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE



Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

059-215903394-20260925-26_43-DE



Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
2115	Terrains bâtis	0,00		0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00		0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00		0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00		0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00		0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	1 000,00		0,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	20,00		0,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00		0,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	20 050,00		0,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	5 900,00		0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	10 500,00		0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	4 800,00		0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	18 500,00		0,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	150,00		0,00	0,00	0,00
281312	Bâtiments scolaires	950,00		0,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	550,00		0,00	0,00	0,00
281321	Immeubles de rapport	2 050,00		0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	13 900,00		0,00	0,00	0,00
28145	Construct° sol autrui - Installat° généré.	2 800,00		0,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	8 900,00		0,00	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	6 800,00		0,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	1 000,00		0,00	0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	800,00		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	6 100,00		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	40 000,00		0,00	0,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	500,00		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	10 000,00		0,00	0,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	3 900,00		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	16 200,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	220 130,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	5 800,00		0,00	0,00	
2031	Frais d'études	5 800,00		0,00	0,00	
2111	Terrains nus	0,00		0,00	0,00	
Total des recettes d'ordre		405 800,00		48 200,00	48 200,00	48 200,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III

B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	12 298 211,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général (4)	2 643 829,00	0,00	0,00	250 300,00	250 300,00	0,00	250 300,00	250 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	7 880 697,00	0,00		-300 000,00	-300 000,00		-300 000,00	-300 000,00
014	Atténuations de produits	117 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	1 155 185,13	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	11 796 711,13	0,00	0,00	-48 200,00	-48 200,00	0,00	-48 200,00	-48 200,00
66	Charges financières	94 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	6 500,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	101 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	11 898 211,13	0,00	0,00	-48 200,00	-48 200,00	0,00	-48 200,00	-48 200,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			48 200,00	48 200,00		48 200,00	48 200,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	400 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	400 000,00			48 200,00	48 200,00		48 200,00	48 200,00
D002 Résultat reporté									
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES					B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL						
013	Atténuations de charges (3)	12 226 426,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	892 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 558 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	6 055 441,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	2 589 695,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	47 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		12 217 536,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	40,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	500,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		540,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		12 218 076,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	8 350,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		8 350,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté					0,00
-----------------------	--	--	--	--	------

Total des recettes de fonctionnement cumulées					
---	--	--	--	--	--

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).
(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	12 298 211,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général (5)	2 643 829,00	0,00	0,00	250 300,00	250 300,00	0,00	250 300,00	250 300,00
6042	Achats de prestations de services	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	36 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	750 000,00	0,00		17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00
60622	Carburants	11 850,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	247 920,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 130,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	27 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	48 060,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	1 750,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	12 150,00	0,00		33 000,00	33 000,00	0,00	33 000,00	33 000,00
6064	Fournitures administratives	17 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	24 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	118 195,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	15 050,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	4 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	13 895,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	185 915,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	63 900,00	0,00		94 175,00	94 175,00	0,00	94 175,00	94 175,00
615231	Entretien, réparations voiries	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	23 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	8 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	25 120,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	145 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	80 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	24 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	3 450,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	20 250,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE



Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE



Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6188	Autres frais divers	1 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	8 200,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	5 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	46 565,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	50 020,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	16 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	2 550,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	7 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	2 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	15 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	45 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	2 020,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	225 850,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	28 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	390,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	217 299,00	0,00		96 125,00	96 125,00	0,00	96 125,00	96 125,00
63512	Taxes foncières	13 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	7 880 697,00	0,00		-300 000,00	-300 000,00		-300 000,00	-300 000,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	86 345,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	21 575,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	84 977,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	3 217 652,00	0,00		-300 000,00	-300 000,00		-300 000,00	-300 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	107 443,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	621 516,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

059-215903394-20260925-26_43-DE



Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64131	Rémunérations	1 353 777,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	68 373,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64168	Autres emplois aidés	78 140,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	16 605,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	899 308,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 114 194,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	44 931,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	75 210,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	55 651,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	35 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	117 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739116	Prél. article 55 de la loi SRU	117 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	1 155 185,13	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
65131	Bourses	3 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65132	Prix	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65188	Autres	2 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	131 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
65313	Cotisations de retraite	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	9 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	14 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	49 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	60 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	596 785,13	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	1 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	168 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	103 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65883	Déficits sur opérations de gestion	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		11 796 711,13	0,00	0,00	-48 200,00	-48 200,00	0,00	-48 200,00	-48 200,00
66	Charges financières	94 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	34 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	60 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	6 500,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	4 500,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	2 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		101 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		11 898 211,13	0,00	0,00	-48 200,00	-48 200,00	0,00	-48 200,00	-48 200,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			48 200,00	48 200,00		48 200,00	48 200,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	400 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	400 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		400 000,00			48 200,00	48 200,00		48 200,00	48 200,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice

Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	60 000,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	12 226 426,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (4)	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	67 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	892 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	25 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	321 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	419 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 558 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	2 261 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	156 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	141 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	6 055 441,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	5 496 741,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	11 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73141	Accise sur l'électricité	165 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73154	Droits de place	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	2 589 695,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	615 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741121	DSR des communes	175 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741127	DNP des communes	92 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE



Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	74 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74741	Participation communes membres du GFP	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	1 048 595,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	560 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	47 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7574	Subv. fonc. perso., asso. et orga. privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75883	Excédents sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		12 217 536,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	40,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	40,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	500,00		0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	500,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		12 218 076,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	8 350,00		0,00	0,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	2 000,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	6 350,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		8 350,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne PAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – VUE D’ENSEMBLE

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES								
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	372 450,00	0,00	0,00	141 000,00	400 700,00	10 000,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	44 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	327 250,00	0,00	0,00	141 000,00	360 700,00	10 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	639 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	639 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

						IV
						A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	121 700,00	0,00	0,00	0,00		1 045 850,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		44 200,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	121 700,00	0,00	0,00	0,00		960 650,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		40 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00		640 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		639 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES		
Article / compte nature (1)	Libellé	
	01 Opérations non ventilables	0,00
	DEPENSES	
	RECETTES	639 000,00
102	Dotations et fonds d'investissement	639 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	337 450,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	44 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	163 450,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	127 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc. Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.							TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes		044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	372 450,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 200,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
213	Constructions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	198 450,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	127 300,00
	RECETTES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publiques	Lycées privés		
	DEPENSES	0,00	20 000,00	6 000,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	20 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

S²LO

ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

25 Formation professionnelle														
Article / compte nature (1)	Libellé	251	252	253	254	255	256 CNEPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
		Insertion sociale et professionnelle	Formation professionnalisante personnes	Formation certifiante des personnes	Formation des actifs occupés	Rémunération des stagiaires	2561	2562	2563	2564	2565	2571	2572	
							Missions statutaires et réglementaires	Développement des compétences	Évolution et transition professionnelle	Organisation des activités pédagogiques	Autres	Concours	Missions administratives	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes				29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement	
	DEPENSES	0,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	30 000,00	134 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	94 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)									
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs			3273 Autres soutiens aux sportifs
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs		
	DEPENSES	100 000,00	16 000,00	0,00	0,00	120 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	100 000,00	16 000,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

S²LO

ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 700,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	330 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 700,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)		Libellé	41 Santé					
			410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213		Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218		Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

S²LO

ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées				424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées					
		DEPENSES							
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
									0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
			510	511	512	513	514	515	518
			Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES								
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	70 000,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	25 000,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES								
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)			
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage
		0,00	0,00	0,00	36 700,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	6 700,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121 700,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 700,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

S²LO

ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles					633 Développement touristique				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			6318 Autres	632 Industrie, commerce et artisanat					
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	0,00							
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintenance et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

S²LO

ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE

IV – ANNEXES		
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		
		IV
		A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoielement
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

S²LO

ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel, risques techn.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80	81	82						
		Services communs	Transports scolaires	Transports publics de voyageurs						
				820	821	822	823	824	825	828
				Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		85								
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	100 500,00	4 856 517,00	0,00	198 450,00	2 388 886,00	1 591 114,00	1 944 754,13	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	1 871 760,00	0,00	198 450,00	296 285,00	157 864,00	107 905,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	2 738 057,00	0,00	0,00	1 899 801,00	1 341 650,00	1 212 264,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	245 700,00	0,00	0,00	192 800,00	91 600,00	624 585,13	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	94 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	6 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	10 045 281,00	246 100,00	0,00	0,00	500 500,00	484 145,00	930 350,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	119 500,00	0,00	0,00	419 000,00	186 900,00	167 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 558 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	6 036 741,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 450 000,00	4 600,00	0,00	0,00	81 500,00	292 245,00	761 350,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	2 000,00	0,00
76	Produits financiers	40,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV – ANNEXES										IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)										A2
Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL		
DEPENSES										
011	Charges à caractère général	0,00	523 390,00	0,00	243 150,00	3 250,00		11 850 011,13		
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	251 315,00	0,00	7 300,00	3 250,00		2 894 129,00		
014	Atténuations de produits	0,00	155 075,00	0,00	233 850,00	0,00		7 580 697,00		
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00		117 000,00		
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 156 685,13		
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00		
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		94 000,00		
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00		
RECETTES										6 500,00
013	Atténuations de charges	0,00	11 200,00	0,00	0,00	500,00		12 218 076,00		
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		75 000,00		
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		892 400,00		
731	Fiscalité locale	0,00	11 200,00	0,00	0,00	500,00		2 558 000,00		
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		6 055 441,00		
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 589 695,00		
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		47 000,00		
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				

Publié le

ID : 0055-21

5

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		100 500,00
661	Charges d'intérêts	94 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	6 500,00
RECETTES		10 045 281,00
731	Fiscalité locale	6 036 741,00
732	Fiscalité reversée	2 558 000,00
741	D.G.F.	882 000,00
744	FCTVA	8 000,00
748	Autres attributions et participations	560 000,00
761	Produits de participations	40,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

S²LO

ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)		Libellé	02 Administration générale				
			020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
		DEPENSES	4 816 567,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606		Achats non stockés de matières et fourni	994 600,00	0,00		0,00	0,00
613		Locations	21 700,00	0,00		0,00	0,00
615		Entretien et réparations	315 705,00	0,00		0,00	0,00
616		Primes d'assurances	104 000,00	0,00		0,00	0,00
618		Divers	19 300,00	0,00		0,00	0,00
622		Rémunérations intermédiaires, honoraires	14 700,00	0,00		0,00	0,00
623		Pub., publications, relations publiques	64 730,00	0,00		0,00	0,00
625		Déplacements et missions	2 500,00	0,00		0,00	0,00
626		Frais postaux et frais télécommunication	60 600,00	0,00		0,00	0,00
628		Divers	242 125,00	0,00		0,00	0,00
633		Impôts, taxes, versements (autre orga.)	69 000,00	0,00		0,00	0,00
635		Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	15 400,00	0,00		0,00	0,00
637		Autres impôts, taxes (autres organismes)	15 000,00	0,00		0,00	0,00
641		Rémunérations du personnel	1 704 221,00	0,00		0,00	0,00
645		Charges sécurité sociale et prévoyance	918 986,00	0,00		0,00	0,00
647		Autres charges sociales	35 000,00	0,00		0,00	0,00
651		Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00		0,00	0,00
653		Indemnités	135 000,00	0,00		0,00	0,00
654		Pertes sur créances irrécouvrables	1 000,00	0,00		0,00	0,00
655		Contributions obligatoires	30 000,00	0,00		0,00	0,00
657		Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	52 000,00	0,00		0,00	0,00
673		Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 000,00	0,00		0,00	0,00
		RECETTES	226 100,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00
641		Rémunérations du personnel	67 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645		Charges sécurité sociale et prévoyance	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703		Redevances utilisation du domaine	7 500,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00
706		Prestations de services	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708		Autres produits	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale			
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat
731	Fiscalité locale	7 000,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	4 600,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	40 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)		Libellé	031 Assemblée délibérante	03 Conseils							035 Conseil de territoire	038 Autres instances																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
				032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.			0345																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
						0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports	0343																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils							
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.			035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports	0345		
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 856 517,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	994 600,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 700,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	315 705,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	104 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 400,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 700,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 730,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 600,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	243 425,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 650,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 400,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 704 221,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	929 186,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	162 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
657	Charges interven° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	246 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 600,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

S²LO

ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	194 450,00	0,00	2 000,00	2 000,00	198 450,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	450,00	0,00	0,00	0,00	450,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	6 000,00	0,00	2 000,00	0,00	8 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
628	Divers	0,00	188 000,00	0,00	0,00	0,00	188 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publiques	Lycées privés		
	DEPENSES	388 193,00	682 716,00	863 450,00	4 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	28 000,00	7 550,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	8 085,00	0,00	2 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	4 500,00	12 700,00	21 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	216 000,00	406 016,00	616 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	56 308,00	151 500,00	209 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	53 500,00	3 500,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent°	0,00	19 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	103 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	17 500,00	52 000,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	17 500,00	52 000,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE



IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

25 Formation professionnelle															
Article / compte nature (1)	Libellé	251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés						257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives		
	DEPENSES	15 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	15 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle										258 Autres		
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
657	Charges interven ^t cpt prop. - Subvent ^e	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes				29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement	
	DEPENSES	0,00	0,00	426 177,00	0,00	0,00	0,00	7 850,00	2 388 886,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	193 600,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00	232 850,00
613	Locations	0,00	0,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00	50,00	6 550,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	12 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	50,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	4 500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
628	Divers	0,00	0,00	6 600,00	0,00	0,00	0,00	750,00	34 135,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	7 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 600,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	120 277,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 358 793,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	78 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	495 0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00	21 0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 0,00
	RECETTES	0,00	0,00	418 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	500 0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	418 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	419 0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE



IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30	31							
		Services communs	Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	367 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	1 410,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	12 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	1 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	7 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	245 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	81 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	26 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	25 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE



IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	32 Sports (autres que scolaires)									
	Libellé	321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
	DEPENSES	31 500,00	397 150,00	0,00	0,00	7 914,00	76 000,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	6 500,00	2 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	5 000,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	20 000,00	0,00	0,00	0,00	7 914,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	8 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	283 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	102 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 000,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	21 245,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	21 245,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE



(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES								
604	Achats d'études, prestations de services	570 500,00	0,00	140 550,00	0,00	0,00	0,00	1 591 114,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
613	Locations	64 855,00	0,00	2 200,00	0,00	0,00	0,00	76 805,00
615	Entretien et réparations	4 275,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 275,00
623	Pub., publications, relations publiques	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 310,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	13 300,00
627	Services bancaires et assimilés	3 500,00	0,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00	5 100,00
628	Divers	270,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 804,00
641	Rémunérations du personnel	5 700,00	0,00	2 750,00	0,00	0,00	0,00	24 900,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	405 100,00	0,00	108 000,00	0,00	0,00	0,00	1 041 550,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	70 000,00	0,00	21 200,00	0,00	0,00	0,00	275 200,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
								91 000,00
		413 000,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	484 145,00
RECETTES								
706	Prestations de services	154 000,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	186 000,00
747	Participations	259 000,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	292 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
								5 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

ID 059-215903394-20260925-26_43-DE

S²LO

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé				
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni					
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
						1 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	596 785,13	0,00	212 502,00	0,00	0,00	19 000,00	1 037 740,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	7 350,00	0,00	0,00	0,00	10 950,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 055,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	44 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	39 045,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	123 652,00	0,00	0,00	0,00	619 140,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	26 500,00	0,00	0,00	0,00	359 500,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00	0,00	0,00
657	Charges interven° cpt prop. - Subvent°	596 785,13	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	757 350,00	0,00	0,00	0,00	171 000,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	167 000,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	757 350,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées				424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées					
	DEPENSES	0,00	0,00	74 227,00	3 500,00	0,00	0,00	1 944 754,13	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 300,00	
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 100,00	
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	31 500,00	0,00	0,00	0,00	39 555,00	
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450,00	
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 500,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	1 677,00	0,00	0,00	0,00	43 722,00	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	29 050,00	0,00	0,00	0,00	771 842,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	10 700,00	0,00	0,00	0,00	396 700,00	
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00	0,00	5 000,00	
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00	
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00	600 085,13	
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	
	RECETTES	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	930 350,00	
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	167 000,00	
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	761 000,00	
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	

Publié le

ID 059-2

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES			0,00	378 890,00	23 000,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	20 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	183 795,00	23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
628	Divers	0,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	3 125,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	116 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	35 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	11 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	11 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

S²LO

ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE

IV – ANNEXES				IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE				A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)			
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
								117 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

S²LO

ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	523 390,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 300,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	720,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	206 795,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 125,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 050,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 900,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 200,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 200,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

S²LO

ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles					633 Développement touristique				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			6318 Autres	632 Industrie, commerce et artisanat					
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	0,00							
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintenance et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70	71	72					
		Services communs	Actions transversales	Actions déchets et propreté urbaine			722		
				720	Collecte et traitement des déchets		Propreté urbaine		
				Services communs collecte et propreté	7211	7212	7213	7221	7222
					Actions prévention et sensibilisation	Collecte des déchets	Tri, valorisation, traitement déchets	Actions prévention et sensibilisation	Action propreté urbaine et nettoielement
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 500,00	163 850,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 900,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00	101 050,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 900,00
657	Charges intervenant° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES				IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE				A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux				74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges interven ^t cpt prop. - Subvent ⁿ	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie				76 Préserv. patrim. naturel, risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions			
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00	243 150,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 300,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 900,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	171 050,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 900,00
657	Charges interven ^t cpt prop. - Subvent ^e	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00	2 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80	81	82						
		Services communs	Transports scolaires	Transports publics de voyageurs						
				820	821	822	823	824	825	828
				Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports
	DEPENSES			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

S²LO

ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Libellé		83 Transports de marchandises						
Article / compte nature (1)		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

S²LO

ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	1 750,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 750,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 250,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 750,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

S²LO

ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE			B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

S²LO

ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE



Emprunts et dettes à l'origine du contrat										
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00					
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00					
1687 Autres dettes (total)					0,00					
Total général					0,00					

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Emprunts et dettes au 01/01/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE



Emprunts et dettes au 01/01/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le
ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE

Document



BB1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure		Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
(F) Autres types de structures	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits							0
	% de l'encours							0,00
	Montant en euros							0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		IV
		B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME			B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et complabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et complabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES		B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
----------	-----------------------------	------------------------	----------------

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS		B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

S²LO

ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N			B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.
(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS		B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE

IV – ANNEXES				IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES				B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

S²LO

ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (4) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (5) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (6) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

S²LOW

ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS		B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

S²LO

ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN			B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

S²LO

ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN			B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

S²LO

ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE



(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

		IV
		B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

- (1) CATEGORIES: A, B et C.
(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

- 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (<10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1-343-3 : Emplois supérieurs de cabinet.
333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'étus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES		
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER		B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.	
---	--

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détection d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).
(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES				IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT				B11.1
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE				
DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement	
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)				
EPCI				
Autres organismes de regroupement				

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES		B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.
Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).
Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :
- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.
Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE		B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	2 426 199,27	0,00	0,00	2 426 199,27
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	2 426 199,27	0,00	0,00	2 426 199,27

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	2 426 199,27	0,00	0,00	2 426 199,27
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	2 426 199,27	0,00	0,00	2 426 199,27

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles		
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(2)	6 350,00	0,00	0,00	6 350,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(2)	1 039 000,00	48 200,00	48 200,00	1 087 200,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	1 032 650,00	48 200,00	48 200,00	1 080 850,00

(1) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(2) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 6 350,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		6 350,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	6 350,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 1 039 000,00	48 200,00	VI 48 200,00
Ressources propres externes de l'année (a)		639 000,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	624 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	15 000,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		400 000,00	48 200,00	48 200,00
15...	Provisions pour risques et charges			
1582	Autres provisions pour charges	4 500,00	0,00	0,00
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	1 000,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	20,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	20 050,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	5 900,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	10 500,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	4 800,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	18 500,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	150,00	0,00	0,00
281312	Bâtiments scolaires	950,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	550,00	0,00	0,00
281321	Immeubles de rapport	2 050,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	13 900,00	0,00	0,00
28145	Construct° sol autrui - Installat° généré.	2 800,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	8 900,00	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	6 800,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	1 000,00	0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	800,00	0,00	0,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	6 100,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	40 000,00	0,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	500,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	10 000,00	0,00	0,00

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions	Publié le
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	3 900,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	16 200,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	220 130,00	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	48 200,00	48 200,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES			IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE			D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 059-215903394-20260925-26_43-DE

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

**V – ARRETE ET SIGNATURES****ARRETE ET SIGNATURES****A**

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

.

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES****A**

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 27

Nombre de suffrages exprimés : 29

VOTES :

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 6

Date de convocation : 19/09/26

Présenté par le Maire ,

A Leers , le 29 septembre 2026

Délibéré par l'assemblée (2) , réunie en session

A Leers , le 29 septembre 2026

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Le Maire,

Jérémy ROTSAERT



Le Secrétaire de séance,

Philippe LECONTE

DEPARTEMENT
NORD

ARRONDISSEMENT
LILLE

CANTON
ROUBAIX 2

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq septembre, le Conseil municipal de Leers, convoqué le 19 septembre 2026, s'est réuni à 17 h en session ordinaire, sous la présidence de M. Jérémy Rotsaert, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Philippe Leconte a été désigné secrétaire de séance.

Conseillers en exercice	29
Conseillers présents	27
Conseillers ayant donné pouvoir	2
Conseillers votants	29

Présents : M. Jérémy Rotsaert — Mme Marie Salomez — M. Patrice Lamoitte — Mme Mélanie Roberts - M. Pierre Pillet - Mme Christelle François — M. Philippe Leconte — Mme Magali Pluquet — M. Kamel Boulahouache — M. Bernard Legrand — M. Jean-Paul Lepers — Mme Muriel Lhomme — Mme Dominique Villers — Mme Marie-Alice Lagache-Delemeule — M. Eric Seys — Mme Ségolène Dillies-Harlè - M. Grégory Fontaine — M. Cédric Gaillet - Mme Elise Chevalier-Playe — Mme Peggy Rosiers — M. Arthur Quievreux — M. Valentin Hallo — Mme Christelle Vandermeirssche — M. Mathieu Johnston — M. Antoine Hallot — Mme Joëlle Lepla — M. David Malbranque

Absents ayant donné pouvoir : Mme Camille Vanstraesselle (pouvoir à M. Pillet) - M. Daniel Bourgois (pouvoir à M. Johnston)

DELIBERATION N° 26/44 PRISE EN CHARGE DES DEPENSES DE CHAUFFAGE PENDANT LA FERMETURE DE L'EGLISE SAINT-VAAST

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 1905-12-09 du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État, notamment son article 13,

Vu l'avis du Conseil d'État du 11 décembre 1928 et la jurisprudence administrative rappelant que les communes peuvent prendre en charge les dépenses nécessaires à l'entretien et à la conservation des édifices du culte dont elles sont propriétaires,

Considérant que l'église ST VAAST, propriété de la commune, est actuellement fermée au public en raison de danger grave et imminent affectant le bien et les personnes,

Considérant qu'il est nécessaire de maintenir un chauffage minimal afin d'assurer la conservation du bâtiment et la sécurité publique pendant cette période,

Considérant que la paroisse Saint-Jean du Ferrain, affectataire de l'édifice, s'engage à refacturer à la commune les dépenses de chauffage sur présentation des factures acquittées,

Considérant qu'il convient de définir les modalités de cette prise en charge et de cette refacturation par une convention entre la commune et la paroisse,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1^{er}. - d'approuver la prise en charge, pendant la période de fermeture de l'église Saint Vaast et pour toute la durée des travaux, les factures de chauffage nécessaires à la conservation de l'édifice ;

Article 2. - d'autoriser Monsieur le Maire à rembourser à la paroisse Saint-Jean du Ferrain, en sa qualité d'affectataire, les factures émises par le fournisseur d'énergie et acquittées par la paroisse ; le remboursement interviendra dans un délai de 30 jours suivant la présentation desdites factures ;

Article 3. - d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville et la paroisse Saint-Jean du Ferrain, visant à préciser les modalités pratiques de cette prise en charge et de cette refacturation.

Adopté à 29 voix pour.

Le Maire,
Président de séance,

Jérémy ROTSAERT

Le Secrétaire de séance,

Philippe LECONTE

CONVENTION DE PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES DE CHAUFFAGE PENDANT LA FERMETURE DE L'ÉGLISE SAINT-VAAST DE LEERS

Entre les soussignés

La Ville de Leers, représentée par son Maire, Monsieur Jérémie Rotsaert, dûment habilité à signer la présente convention,

Ci-après dénommée « la Ville »,

D'une part,

Et

La Paroisse Saint-Jean du Ferrain, représentée par son curé, l'abbé Sylvain Desquiens,

Ci-après dénommée « la Paroisse »,

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

Par décision de la Ville de Leers, l'église Saint-Vaast de Leers est fermée au public à compter du 17 juillet 2026, afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes.

Durant cette période de fermeture, le maintien d'un chauffage minimal du bâtiment demeure nécessaire, notamment pour préserver l'édifice et son mobilier.

Les parties ont donc souhaité définir les modalités de prise en charge des dépenses d'énergie liées au chauffage de l'église pendant cette période de fermeture.

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les modalités selon lesquelles la Ville de Leers prend en charge les dépenses de chauffage de l'église Saint-Vaast de Leers pendant toute la durée de sa fermeture administrative.

Article 2 – Période d'application

La présente convention entre en vigueur le 17 juillet 2026.

Elle prendra fin à la date de réouverture de l'église au public, constatée par la Ville de Leers.

Article 3 – Prise en charge des dépenses

Pendant toute la durée de fermeture de l'église, la Ville de Leers prend en charge les dépenses correspondant aux factures d'énergie relatives au chauffage de l'édifice.

La Paroisse demeure destinataire des factures émises par le fournisseur d'énergie.

À réception de chaque facture, la Paroisse adressera, par mail, à la Ville une facture de refacturation d'un montant identique, accompagnée d'une copie de la facture du fournisseur d'énergie.

Article 4 – Modalités de paiement

La Ville de Leers procédera au règlement de chaque facture de refacturation dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de facture, par virement bancaire, sous réserve de la transmission des pièces justificatives mentionnées à l'article 3.

Article 5 – Relevés de compteur

Afin de permettre le suivi des consommations pendant la période de fermeture, un relevé des index des compteurs sera réalisé :

- à la date de fermeture de l'église ;
- à la date de sa réouverture.

Ces relevés seront consignés dans l'annexe n° 1 à la présente convention, signée par les représentants des deux parties.

Article 6 – Modification de la convention

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant écrit signé par les deux parties.

Article 7 – Litiges

Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention.

À défaut d'accord amiable, le litige relèvera de la compétence du tribunal administratif territorialement compétent.

Article 8 – Entrée en vigueur

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature par les deux parties.

Fait à Leers, en deux exemplaires originaux.

Le

Pour la Ville de Leers
Le Maire, Jérémie Rotsaert
Signature :

Pour la Paroisse Saint-Jean du Ferrain
Le Curé, Abbé Sylvain Desquiens
Signature :

Conseillers en exercice	29
Conseillers présents	27
Conseillers ayant donné pouvoir	2
Conseillers votants	29

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq septembre, le Conseil municipal de Leers, convoqué le 19 septembre 2026, s'est réuni à 17 h en session ordinaire, sous la présidence de M. Jérémy Rotsaert, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Philippe Leconte a été désigné secrétaire de séance.

Présents : M. Jérémy Rotsaert — Mme Marie Salomez — M. Patrice Lamoitte — Mme Mélanie Roberts - M. Pierre Pillet - Mme Christelle François — M. Philippe Leconte — Mme Magali Pluquet — M. Kamel Boulahouache — M. Bernard Legrand — M. Jean-Paul Lepers — Mme Muriel Lhomme — Mme Dominique Villers — Mme Marie-Alice Lagache-Delemeule — M. Eric Seys — Mme Ségolène Dillies-Harlé - M. Grégory Fontaine — M. Cédric Gaillet - Mme Elise Chevalier-Playe — Mme Peggy Rosiers — M. Arthur Quievreux — M. Valentin Hallo — Mme Christelle Vandermeirssche — M. Mathieu Johnston — M. Antoine Hallot — Mme Joëlle Lepla — M. David Malbranque

Absents ayant donné pouvoir : Mme Camille Vanstraesselle (pouvoir à M. Pillet) - M. Daniel Bourgois (pouvoir à M. Johnston)

DELIBERATION N° 26/45

RESSOURCES HUMAINES — ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS — CREATIONS DE POSTES — ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L313-1, L332-8 et L332-9,
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Monsieur l'Adjoint délégué aux Ressources Humaines rappelle qu'il appartient au Conseil municipal de créer les emplois de la collectivité nécessaires au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions précitées.

Les besoins de l'école municipale de musique pour la rentrée 2026 ont légèrement évolué et il est aujourd'hui nécessaire de créer :

- un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, spécialité musique, disciplines formation musicale et orchestre junior, à temps non complet (5h45/semaine) ;
- un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, spécialité musique, discipline formation musicale, à temps non complet (4h45/semaine) ;
- un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, spécialité musique, discipline chorale à temps non complet (0h30/semaine).

Conformément à l'article L2 du Code général de la Fonction publique, les emplois permanents des collectivités sont occupés par des fonctionnaires. Toutefois, lorsque la quotité de travail est inférieure à 50% d'un temps complet, les fonctions peuvent être exercées par des agents contractuels sur le fondement et dans les conditions fixées aux articles L332-8 et L332-9 du Code général de la Fonction publique.

Les candidats devront justifier du diplôme d'Etat de professeur de musique ou d'un diplôme d'études supérieures dans la discipline enseignée. Leur rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire de recrutement selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Traitement annuel afférent à l'indice majoré 395}}{52 \times 20}$$

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1^{er} - d'approuver les créations de postes évoqués ci-dessus,

Article 2. — d'approuver la mise à jour du tableau des emplois permanents joint en annexe,

Article 3. - d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Adopté à 29 voix pour.

Le Maire,
Président de séance,

Jérémy ROTSART

Le Secrétaire de séance,



Philippe LECONTE

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS VILLE

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

ID : 059-215903394-20260925-26_45-DE



	Catégorie	postes budgétaires	postes pourvus	postes vacants	quotité de travail
EMPLOI FONCTIONNEL					
Directeur Général des Services	A	1	1	0	TC
SOUS-TOTAL		1	1	0	
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché principal	A	4	3	1	TC
Attaché	A	2	1	1	TC
rédacteur principal 1ère classe	B	2	1	1	TC
rédacteur principal 2ème classe	B	3	1	2	TC
rédacteur	B	2	2	0	TC
adjoint administratif principal 1ère classe	C	16	13	3	TC
adjoint administratif principal 2ème classe	C	6	4	2	TC
adjoint administratif	C	11	9	2	TC
SOUS-TOTAL		46	34	12	
FILIERE MEDICO-SOCIALE					
éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	1	1	0	TC
éducateur de jeunes enfants	A	4	3	1	TC
puéricultrice hors classe	A	2	1	1	TC
puéricultrice	A	1	1	0	TC
infirmier en soins généraux	A	1	1	0	TC
auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	1	1	0	TC
auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	1	0	1	TNC 28/35ème
auxiliaire de puériculture de classe normale	B	2	1	1	TC
auxiliaire de puériculture de classe normale	B	1	1	0	TNC 28/35ème
ATSEM principal 1ère classe	C	2	2	0	TC
ATSEM principal 2ème classe	C	1	1	0	TC
agent social	C	1	1	0	TC
SOUS-TOTAL		18	14	4	
FILIERE TECHNIQUE					
ingénieur principal	A	2	1	1	TC
technicien principal 1ère classe	B	1	1	0	TC
technicien principal 2ème classe	B	2	2	0	TC
technicien	B	2	2	0	TC
agent de maîtrise principal	C	1	1	0	TC
agent de maîtrise	C	4	2	2	TC
adjoint technique principal 1ère classe	C	8	7	1	TC
adjoint technique principal 2ème classe	C	22	19	3	TC
adjoint technique	C	32	25	7	TC
SOUS-TOTAL		74	60	14	

FILIERE ANIMATION					
animateur principal 1ère classe	B	1	1	0	TC
animateur principal de 2ème classe	B	1	1	0	TC
animateur	B	3	3	0	TC
adjoint d'animation principal 1ère classe	C	1	0	1	TC
adjoint d'animation principal 2ème classe	C	3	3	0	TC
adjoint d'animation	C	9	8	1	TC
adjoint d'animation	C	1	1	0	TNC 17,5/35ème
SOUS-TOTAL		19	17	2	
FILIERE CULTURELLE					
Professeur d'enseignement artistique classe normale	A	1	0	1	TC (16h)
assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe - violon	B	1	1	0	TNC 7,25/20ème
assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe - DUMIste	B	1	0	1	TC (20h)
assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe - DUMIste	B	1	1	0	TC (20h)
assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	1	1	0	TC
assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe - saxophone	B	1	1	0	TNC 11/20ème
assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe - violoncelle	B	1	1	0	TNC 4,25/20ème
assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe - violoncelle	B	1	0	1	TNC 2/20ème
assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe - chant choral	B	1	0	1	TNC 12,75/20ème
assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe - chant	B	1	0	1	TNC 5,5/20ème
assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe - chant	B	1	1	0	TNC 5,5/20ème
assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe - chorale	B	1	0	1	TNC 0,75/20ème
assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe - chorale	B	1	0	1	TNC 0,75/20ème
assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe - chorale	B	1	0	1	TNC 0,5/20ème
assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe - formation musicale	B	1	0	1	TNC 5/20ème
assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe - formation musicale	B	1	0	1	TNC 5/20ème
assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe - formation musicale	B	1	0	1	TNC 4,75/20ème

assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe - formation musicale + orchestre junior	B	1			
assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe - guitare	B	1	1	0	TNC 15/20ème
assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe - clarinette	B	1	1	0	TNC 7/20ème
assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe - trombone	B	1	1	0	TNC 3,5/20ème
assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe - percussions	B	1	1	0	TNC 6/20ème
assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe - cor	B	1	0	1	TNC 4,5/20ème
assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe - cor	B	1	0	1	TNC 2,5/20ème
assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe - cor	B	1	0	1	TNC 2,5/20ème
assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe - orchestre junior	B	1	0	1	TNC 1/20ème
assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe - orchestre junior	B	1	0	1	TNC 1/20ème
assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe - flûte	B	1	1	0	TNC 7/20ème
assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe - flûte	B	1	0	1	TNC 8/20ème
assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe - trompette	B	1	1	0	TNC 5,5/20ème
assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe - trompette	B	1	0	1	TNC 6,5/20ème
assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe - piano	B	1	0	1	TNC 14/20ème
assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe - piano	B	1	1	0	TNC 11,5/20ème

SOUS-TOTAL		33	13	20
TOTAL		191	139	52

DEPARTEMENT
NORD

ARRONDISSEMENT
LILLE

CANTON
ROUBAIX 2

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq septembre, le Conseil municipal de Leers, convoqué le 19 septembre 2026, s'est réuni à 17 h en session ordinaire, sous la présidence de M. Jérémy Rotsaert, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Philippe Leconte a été désigné secrétaire de séance.

Conseillers en exercice	29
Conseillers présents	27
Conseillers ayant donné pouvoir	2
Conseillers votants	29

Présents : M. Jérémy Rotsaert — Mme Marie Salomez — M. Patrice Lamoitte — Mme Mélanie Roberts - M. Pierre Pillet - Mme Christelle François — M. Philippe Leconte — Mme Magali Pluquet — M. Kamel Boulahouache — M. Bernard Legrand — M. Jean-Paul Lepers — Mme Muriel Lhomme — Mme Dominique Villers — Mme Marie-Alice Lagache-Delemeule — M. Eric Seys — Mme Ségolène Dillies-Harlè - M. Grégory Fontaine — M. Cédric Gaillet - Mme Elise Chevalier-Playe — Mme Peggy Rosiers — M. Arthur Quievreux — M. Valentin Hallo — Mme Christelle Vandermeirssche — M. Mathieu Johnston — M. Antoine Hallot — Mme Joëlle Lepla — M. David Malbranque

Absents ayant donné pouvoir : Mme Camille Vanstraesselle (pouvoir à M. Pillet) - M. Daniel Bourgois (pouvoir à M. Johnston)

VŒUX N° 26/01 **RENFORCEMENT DE LA SECURITE ROUTIERE ET DE LA PROTECTION DES USAGERS**

Le dramatique accident survenu à Leers le 5 septembre 2026 a profondément endeuillé notre commune.

Notre première responsabilité est celle du respect dû aux victimes, à leurs familles et à leurs proches. Il appartient à l'autorité judiciaire d'établir les circonstances de ce drame et les responsabilités de chacun. Le Conseil municipal entend donc agir sans préjuger des conclusions de l'enquête en cours.

Cet événement doit néanmoins conduire les acteurs publics à renforcer leur action coordonnée en matière de sécurité routière, en distinguant ce qui relève des collectivités territoriales et ce qui relève de l'État et du législateur.

À l'échelle de la Ville et de la MEL :

La Métropole Européenne de Lille exerce la compétence voirie. La programmation de ses investissements est élaborée en concertation avec les communes afin d'identifier et de prioriser les besoins.

Le Conseil municipal souhaite poursuivre ce travail au regard des enjeux de sécurité et de mobilité à Leers, dans le cadre d'une réflexion globale sur les déplacements, les vitesses, le stationnement, les usages piétons et cyclistes et la sécurisation des principaux carrefours.

À l'échelle de l'État :

La sécurité routière ne peut se résumer aux seuls aménagements.

Les vitesses excessives, la conduite sans permis et l'accès irrégulier à des véhicules de forte puissance doivent également être pris en compte.

Le Conseil municipal souhaite particulièrement attirer l'attention sur les mécanismes de sous-location ou de mise à disposition faisant intervenir des intermédiaires ou des opérateurs établis à l'étranger, lorsqu'ils sont susceptibles de permettre le contournement des règles et contrôles applicables en France.

Cette réflexion ne vise pas à mettre en cause les professionnels de la location automobile respectant le cadre réglementaire français, mais à identifier et à prévenir les éventuelles failles permettant de contourner celui-ci.

Le Conseil municipal de Leers émet le vœu :

1. Qu'un diagnostic conjoint entre la Ville de Leers et la Métropole Européenne de Lille permette d'identifier et de hiérarchiser les axes et carrefours sensibles, et de planifier les mesures pouvant être mises en œuvre rapidement ou programmées à plus long terme ;

2. Que les acteurs de la sécurité et de la prévention routière renforcent conjointement les actions de sensibilisation, notamment auprès des jeunes, des établissements scolaires, des associations et des usagers vulnérables ;

3. Que le Gouvernement et le Parlement examinent les éventuelles failles permettant, notamment par des mécanismes de sous-location, le recours à des intermédiaires ou à des opérateurs établis à l'étranger, de contourner les règles applicables en France à la mise à disposition de véhicules, et étudient les moyens de garantir une vérification effective de l'identité du conducteur, de la validité de son permis et de son droit à conduire le véhicule concerné ;

Que soit également étudiée l'opportunité d'une progressivité dans l'accès aux véhicules automobiles de forte puissance pour les conducteurs jeunes ou novices, sur le principe de celle existant déjà pour certaines catégories de motocyclettes ;

4. Qu'un point d'étape soit présenté au Conseil municipal dans un délai de six mois sur les actions engagées, le diagnostic réalisé avec la MEL et les suites données aux présentes demandes.

Le présent vœu sera transmis, au regard de leurs compétences respectives, à la Métropole Européenne de Lille, au ministre de l'Intérieur, au garde des Sceaux, au ministre chargé des Transports, aux parlementaires du territoire, aux services de Police nationale ainsi qu'aux organisations représentatives des professionnels de la location automobile.

Adopté à 29 voix pour.

Le Maire,
Président de séance,

Jérémy ROTSART

Le Secrétaire de séance,

Philippe LECONTE

Le procès-verbal sera mis en ligne après son approbation, lors de la prochaine séance du Conseil municipal.